



Panel citoyen sur le financement des partis

[Rapport]



We Need To Talk est une initiative de G1000, Itinera, le Groupe du Vendredi, l'Institut Egmont, LEVL et Aula Magna.



ITINERA
unchaining ways of progress



Vrijdaggroep
Groupe du Vendredi
Freitagsgruppe



En collaboration avec De Wakkere Burger, CPCP, Glassroots, DDB, FINN, MAS Research, Tree Company et l'Université de Gand.



Mot d'introduction des présidents	4
--	---

1. Introduction	
▷ Financement des partis en Belgique	5
▷ Pourquoi ce projet ?	6

2. Recommandations du panel citoyen	7
▷ Points principaux	8
▷ Recommandations	12
I. Fonction des partis politiques	15
II. Dépenses	15
III. Épargne et investissements	16
IV. Communication	18
V. Revenus non publics	20
VI. Revenus publics	22
VII. Contrôle et transparence	23

3. Méthodologie	
▷ Champ d'application et question centrale	24
▷ Recrutement	26
▷ Participants par critère	28
▷ Indemnisation et encadrement des participants	29

4. Déroulement du débat citoyen	
▷ Phase 1: Discussion ouverte	30
▷ Phase 2: Le panel citoyen	32
▷ Phase 3: Transmission	34

Annexes	
▷ Lettre d'invitation	35
▷ Résultats de l'ensemble des votes	39
▷ Liste des participants	44
▷ Liste des sources d'informations utilisées	45
▷ Gouvernance du projet	46

Colophon	47
-----------------	----

Mot d'introduction des présidents

“ **Chers membres du panel,
Cher-es ami-es,**

Nous vivons dans un monde changeant, qui fait face à de très nombreux défis. Dans ce contexte, il y a forcément des choses qui nous déplaisent ou qui nous inquiètent dans la manière dont la société fonctionne.

La tentation est, dès lors, grande de se résigner, de se décourager, de se plaindre du “système” avec tout ce que cela implique d’amertume et de repli sur soi. Mais on peut aussi se dire qu’on a la capacité de changer les choses et ce dans le respect des autres et de la diversité des points de vue qui font toute la richesse d’une société.

Ce choix du changement est celui des initiateurs de “We Need To Talk”. Ils auraient pu former un groupe de pression, tenter de peser dans le débat public à coup de cartes blanches, d’interventions dans les médias, de prises de position, voire même constituer... un parti politique.

“We Need To Talk” fait un autre pari, le pari de la conviction et de la confiance. La conviction que sur certains sujets, l’avis d’un ensemble de personnes bien informées vaut autant que celui des professionnels de la politique, avec l’avantage de l’indépendance de leur point de vue lorsque la question traitée place les politiques dans une situation de conflit d’intérêts. Et le pari de la confiance donnée aux citoyen-n-es pour qu’ils formulent des recommandations tenant compte de la richesse incroyable de notre diversité.

Ces recommandations trouvent aujourd’hui leur force et leur légitimité dans la qualité du travail de fond qui a été réalisé, dans le sérieux de la procédure qui fut mise en place, dans l’aide fournie par les experts et par les représentants dans partis politiques eux-mêmes, et surtout, dans l’implication et l’engagement dont vous avez fait preuve.

Ce rapport explique en détail votre travail et vos recommandations. Il est aujourd’hui entre les mains du grand public et du monde politique. Nous ferons tout ce que nous pouvons, dans le respect de la démocratie et de nos institutions, pour que vos recommandations soient entendues. Nous ferons tout pour que le monde politique saisisse la perche que ce panel citoyen lui tend. Qu’il saisisse cette double opportunité : celle de s’appuyer sur des recommandations construites avec soin et rigueur pour réformer le système du financement des partis et celle de restaurer un tant soit peu le lien de confiance indispensable entre eux et les citoyens.

Vous n’êtes pas venu-es ici pour l’honneur, ni pour l’argent. Nous pensons ne pas trahir l’énergie et l’engagement que nous avons ressentis pendant le panel en affirmant que ce qui vous anime, c’est l’idée que le rôle et la responsabilité de chaque citoyen-ne est d’essayer, chaque jour, à la mesure de ses moyens, de construire une vie en société meilleure.

Nous voudrions terminer en exprimant notre reconnaissance. Merci aux organisateurs d’avoir travaillé d’arrache-pied pendant des mois pour rendre ce panel citoyen possible. Merci à vous, qui êtes venu-es de loin, qui avez donné autant de temps et d’énergie, qui vous êtes montré-es si sérieux-se, engagé-e, responsables, dans la mission qui a été la vôtre. Ce fut un privilège de présider ces travaux.

Heidi De Pauw & Marius Gilbert
Présidents du panel citoyen
We Need To Talk
14 mai 2023 ”

1. Introduction

▷ Financement des partis en Belgique

Les partis politiques belges sont principalement financés par le gouvernement. Pas moins de **74 %** des revenus totaux des partis politiques émanent de subsides publics (Maddens et al, 2021). Les **26 %** restants proviennent respectivement des contributions mandataires (**11 %**), des dons (**1 %**), des contributions des membres (**4 %**) et d'autres revenus (**10 %**). Le système belge ressemble donc beaucoup aux modèles espagnol et hongrois. Au Royaume-Uni, en revanche, les partis principalement tirent leurs revenus de financements privés (van Biezen & Kopecky, 2017).

Chaque année, les partis politiques belges reçoivent 75 millions d'euros du gouvernement.

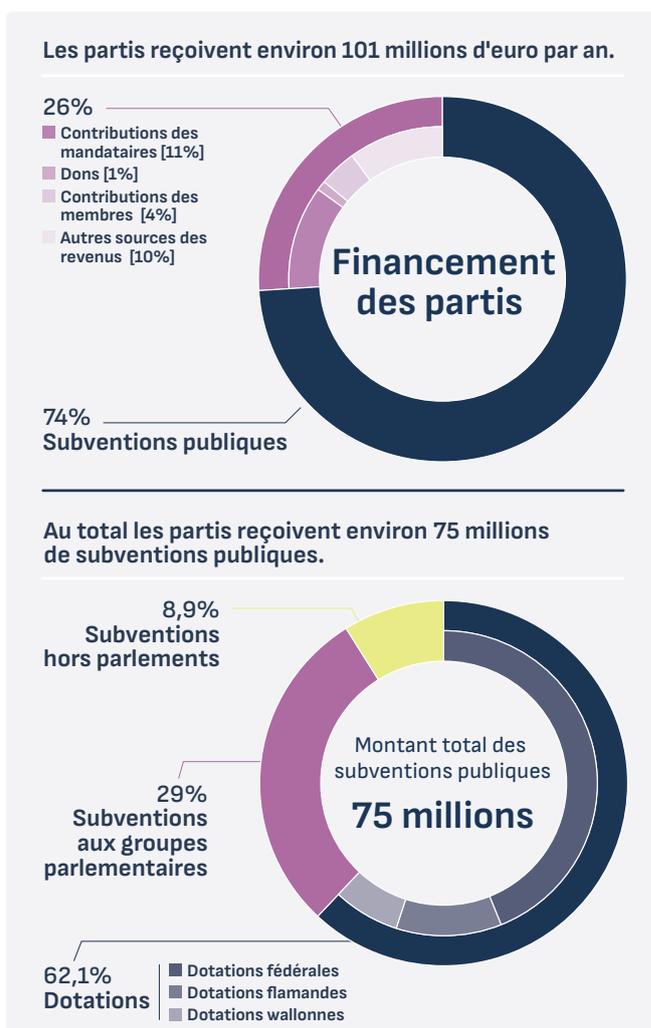
Ce montant comprend à la fois les dotations et les allocations de fonction à travers les différents niveaux de gouvernement (Maddens et al, 2021), et il est soumis à l'indexation. Au niveau international, on peut parler d'un soutien gouvernemental assez généreux. Par électeur, les partis politiques belges reçoivent deux fois plus que leurs homologues danois ou suédois, et quatre fois plus que leurs homologues néerlandais (van Biezen, 2020).

La réglementation belge actuelle date de 1989. Elle était censée garantir un financement équitable des partis politiques et prévenir les conflits d'intérêts et la corruption (comme dans l'affaire Augusta). La loi a été modifiée à plusieurs reprises depuis lors, la dernière fois lors de la sixième réforme de l'État en 2014,

sans toutefois toucher à ces fondements. Les modifications concernaient plutôt l'actualisation des flux financiers ou l'augmentation des dotations. En 2014, par exemple, il a été décidé de réduire le rôle du Sénat dans le système de financement suite à la décision politique qui a fait du Sénat un organe de concertation.

Le système actuel n'étant plus d'actualité, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut changer quelque chose. Par exemple, il y a peu de transparence et de contrôle externe, et la loi actuelle sur le financement des partis ne tient pas compte de l'évolution du paysage médiatique et de l'importance croissante des réseaux sociaux. Le **GRECO**, une institution affiliée au Conseil de l'Europe, a également condamné le système belge.

Au niveau politique, une réforme semble recueillir de plus en plus de soutien. De l'extrême gauche à l'extrême droite en passant par le centre, tous les partis se sont déjà publiquement prononcés en faveur de la réforme. Elle est même incluse dans l'accord de gouvernement fédéral. Pourtant, rien ne bouge sur le plan politique. Les partis ne parviennent pas à se mettre d'accord sur l'orientation de cette réforme. Les enjeux sont en effet très importants pour eux : le financement des partis ne concerne pas seulement le fonctionnement de la démocratie, mais aussi les ressources propres des partis. Personne ne voudrait scier la branche sur laquelle il est assis.



▷ Pourquoi ce projet ?

G1000, Itinera, le Groupe du Vendredi, l'Institut Egmont, LEVL et Aula Magna ont décidé d'organiser ce débat citoyen au printemps 2022. Les associations ont uni leurs forces avec des partenaires tels que De Wakker Burger, CPCP, Glassroots, DDB, FINN, MAS Research, Tree Company et l'UGent pour élaborer ce projet.

Le sujet du financement des partis a été sélectionné pour les raisons suivantes :

- Le financement des partis est un élément essentiel du fonctionnement de la démocratie. Il influence la répartition de l'argent, mais également du pouvoir politique. Étant donné que les partis politiques ont beaucoup de pouvoir en Belgique, **le financement des partis a un grand impact sur le fonctionnement de la démocratie belge.**
- **La population s'intéresse beaucoup au thème de l'"argent dans le monde politique"**. Le projet et l'enquête auprès des médias et du grand public avaient donc le potentiel de recevoir beaucoup d'attention. Les nombreuses discussions tenues depuis janvier 2023 sur la gestion de l'argent dans le monde politique le soulignent.
- **Le monde politique est en pleine évolution.** Alors que la réforme du financement est bloquée depuis des années, un large consensus s'est récemment dégagé sur la nécessité de réviser le système actuel. Une réforme du financement des partis figure également dans l'accord de gouvernement fédéral. Les recommandations du panel citoyen arrivent donc à point nommé.
- **Les partis politiques sont juges et parties en ce qui concerne leur financement :** ils choisissent le montant qu'ils reçoivent et la manière dont il peut être dépensé. D'un point de vue démocratique, c'est étrange. Pour briser ce système d'autorégulation, les organisateurs ont pensé qu'il serait bon de sortir le débat sur le financement des partis de la politique partisane.

Pour ce faire, ils ont proposé un débat citoyen en trois étapes. Les raisons suivantes ont joué un rôle dans ce choix :

- **Les panels citoyens constituent une méthode éprouvée pour parvenir à des recommandations qualitatives étayées,** susceptibles de débloquent des dossiers politiquement bloqués. En Irlande, par exemple, un panel mixte de citoyens et de politiciens a réussi à faire avancer le dossier du mariage homosexuel, qui était dans l'impasse depuis des années. L'OCDE a aujourd'hui recensé plus de 600 panels citoyens tirés au sort dans le monde.
- **Tous les organisateurs partagent la conviction qu'un groupe diversifié de citoyens bien informés peut formuler des propositions très significatives susceptibles d'inspirer les politiques.**
- **Les partis politiques sont largement financés par l'argent des contribuables, c'est-à-dire par l'argent des citoyens.** Il a donc semblé cohérent aux organisateurs de donner aux citoyens l'occasion de s'exprimer sur le financement de ces partis.

À travers *We Need to talk*, les organisations souhaitaient atteindre quatre objectifs :

- **Organiser un débat public à grande échelle à travers les médias nationaux,** afin de renforcer l'implication du grand public.
- **Rédiger un rapport contenant des recommandations cohérentes et ambitieuses** susceptibles d'améliorer le système actuel de financement des partis politiques.
- **Faire avancer le débat politique** pour que la réforme puisse avoir lieu.
- **Apporter une petite contribution à la réduction du fossé entre les citoyens et les politiques.**

2. Recommandations du **panel citoyen**

Un financement des partis équilibré mais plus réglementé

Les pages suivantes contiennent les 34 recommandations approuvées par le panel citoyen. Les choix des citoyens forment un ensemble cohérent, indiquant clairement la direction que devrait prendre la réforme du financement des partis.

Les points principaux des recommandations ont été présentés lors d'une conférence de presse le mardi 16 mai. Par respect pour les institutions démocratiques, le rapport complet, avec toutes les recommandations et les déclarations qui les accompagnent, sera d'abord remis au Parlement. Ainsi, le 24 mai, le rapport sera présenté lors d'une audition de la commission parlementaire Constitution et Renouveau institutionnel. Par la suite, le rapport complet avec toutes les recommandations sera disponible pour tout le monde.



▷ Points principaux

▷ Principes

Les participants au panel citoyen soulignent le rôle crucial que jouent les partis politiques dans la société. Les partis assurent notamment la mise en œuvre de la gouvernance démocratique, façonnent le paysage politique, approfondissent des sujets socialement importants par la recherche, informent les citoyens, encouragent la participation en donnant aux citoyens l'accès au processus politique et défendent différentes visions sociales. Pour renforcer ce rôle, 98 % des citoyens ont voté en faveur de l'inscription du fonctionnement des partis politiques dans la constitution belge.

Les partis politiques doivent disposer d'une marge de manœuvre financière suffisante pour mener à bien leurs tâches essentielles. Toutefois, il est important que le système fixe des limites afin d'éviter le gaspillage, la surconsommation et la création de réserves excessives. Le financement des partis doit offrir des chances égales aux grands et aux petits partis et refléter leur popularité actuelle. Tous les partis doivent être transparents sur l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses, de manière à être accessibles au grand public. Les partis condamnés par la justice ne devraient pas avoir droit à un financement.



▷ Synthèse des recommandations

En gardant ces principes à l'esprit, les citoyens ont approuvé un total de 34 recommandations. En voici les 7 grandes lignes. Avec leurs recommandations, les citoyens font des choix politiques clairs qui définissent l'orientation de la réforme du financement des partis. Les principes sont clairs, mais la fixation de montants concrets pour les plafonds, les augmentations et les diminutions doit être effectuée par des experts indépendants. En effet, les citoyens estiment que cela nécessite une expertise financière très technique.

1. Les dépenses des partis doivent être réglementées

Le panel citoyen estime qu'une partie des fonds des partis politiques devrait avoir une destination claire. Il recommande donc de fixer des pourcentages minimums et maximums pour certains postes de dépenses. Cela permettrait d'éviter les dépenses excessives et de garantir que les partis consacrent suffisamment de fonds à leurs tâches sociales essentielles.

Plus précisément, le panel citoyen estime qu'un *pourcentage minimum* devrait être consacré à l'accomplissement de leurs tâches essentielles, telles que décrites ci-dessus. En outre, des pourcentages minimums spécifiques devraient être fixés pour les dépenses de recherche et de personnel. Des *pourcentages maximum* doivent être fixés pour les dépenses des services locaux, de l'administration et de la communication. Les réseaux sociaux sont également soumis à un plafond de dépenses (*voir point 3*).

Enfin, les citoyens estiment que le rôle des assistants parlementaires devrait être défini de manière plus précise. Actuellement, plusieurs partis engagent leurs assistants parlementaires pour travailler pour le parti. Certains partis utilisent ce système pour économiser de l'argent sur la dotation, créant ainsi une inégalité financière avec les partis qui n'utilisent pas ce système. Les citoyens veulent mettre un terme à cette pratique.

Les assistants parlementaires sont essentiels pour soutenir le débat parlementaire démocratique. Ils doivent donc se consacrer pleinement à ce rôle, et ne devraient s'engager que dans leurs fonctions parlementaires et donc ne pas travailler pour le parti.

2. Limitation de l'épargne et des investissements

Les partis sont autorisés à épargner des montants limités, mais uniquement si ces montants sont utilisés dans un délai raisonnable et qu'ils ne dépassent pas un certain plafond. Les investissements ne peuvent être effectués que dans des produits sans risque (tels que les obligations d'État) et dans des investissements belges et éthiques. Ici aussi, un plafond s'applique. En effet, les ressources d'un parti doivent refléter sa popularité actuelle et non pas être la conséquence de ses succès électoraux passés.

Les investissements dans l'immobilier ne peuvent être réalisés que s'ils sont utilisés pour leur propre fonctionnement (comme bureaux, centres de recherche ou salles de réunion). Ils ne sont donc pas autorisés à acheter des centres de congrès, par exemple.

3. Des règles plus strictes en matière de communication

Le panel citoyen reconnaît que les réseaux sociaux sont un outil de communication majeur. En particulier pour les petits ou nouveaux partis pour qui c'est souvent le seul moyen de communiquer avec leurs partisans. Les partis doivent donc pouvoir utiliser les réseaux sociaux pour leur communication, mais les citoyens souhaitent que les règles du jeu soient plus équitables entre les petits et les grands partis. C'est pourquoi le panel citoyen suggère que les dépenses annuelles des partis en matière de réseaux sociaux soient plafonnées pour les partis, les mandataires et les candidats-mandataires. Ce plafond devrait correspondre à un montant fixe, égal pour tous les partis. Avec cette mesure, les citoyens veulent encourager les partis à être plus réfléchis et plus économes en matière de contenu sponsorisé sur les médias sociaux.

En outre, le panel citoyen soutient que les règles de communication pendant la période réglementée (4 mois avant les élections) devraient être étendues aux réseaux sociaux. Pendant cette période, seules les positions pures des partis devraient être affichées sur les pages des partis, des mandataires et des candidats-mandataires.

Enfin, le panel citoyen a adopté à l'unanimité une recommandation visant à mettre en place un comité d'éthique chargé de contrôler le contenu des messages publiés sur les réseaux sociaux par les partis et leurs mandataires. Il devrait vérifier que les communications ne violent pas les valeurs démocratiques et le principe d'égalité des chances. Le fonctionnement de la commission peut s'inspirer de la commission de déontologie qui existe déjà pour la presse.

4. Les partis doivent continuer à être largement financés par l'argent public. Les autres sources de revenus doivent être strictement réglementées.

Les conflits d'intérêts doivent être évités à tout prix. C'est pourquoi les participants au panel citoyen préconisent une réglementation stricte des revenus non publics. La réglementation actuelle en matière de dons doit être maintenue. Ainsi, les dons des particuliers doivent rester plafonnés et l'interdiction des "dons d'entreprise" des personnes morales doit être maintenue. En outre, les legs aux partis politiques doivent être interdits et la possibilité de faire des dons par le biais des cotisations doit être supprimée. Ainsi, le montant des cotisations ne devrait jamais dépasser le montant maximum des dons. Les contributions des mandataires sont autorisées, car les citoyens estiment que cela permet aux partis de soutenir également les niveaux politiques sous-jacents. Toutefois, les règles doivent être transparentes et homogènes au sein du parti afin que tous les mandataires et tous les niveaux soient traités de la même manière.

5. Abaissement du seuil pour les nouveaux partis

Les citoyens estiment que dans une démocratie, les nouvelles idées doivent aussi avoir leur chance. Les nouveaux mouvements qui participent aux élections fédérales, qui ont un caractère démocratique et qui peuvent démontrer qu'ils ont un certain nombre d'électeurs devraient pouvoir prétendre à un financement de base. Les citoyens proposent donc que les nouveaux partis qui recueillent plus de 50.000 signatures aient droit à un "don de départ". Si un parti recueille 50.000 voix mais pas de siège, il devrait également recevoir un montant de base pour construire et défendre sa vision jusqu'aux prochaines élections.



6. La dotation fédérale peut être inférieure, mais une répartition équilibrée entre les partis est plus importante que le montant de la dotation.

Le montant de la dotation fédérale a fait l'objet de nombreux débats. 17 personnes participantes ne se sont pas exprimées. Parmi les autres, une majorité (57 %) s'est prononcée en faveur d'une réduction de la dotation, 32 % ont plaidé pour le statu quo et 10 % ont souhaité une augmentation. La recommandation de réduire la dotation fédérale a donc été adoptée, mais seulement à une faible majorité.

Bien plus que le niveau exact de la dotation, les citoyens ont estimé que tous les partis devraient par principe recevoir suffisamment d'argent pour financer leur fonctionnement de base. Les partis qui obtiennent de bons résultats peuvent être récompensés, mais les différences financières entre les grands et les petits partis doivent se réduire quelque peu. Pour ce faire, le panel citoyen propose d'augmenter la somme forfaitaire que chaque parti reçoit lorsqu'il remporte au moins un siège. De cette manière, les écarts financiers entre les petits et les grands partis seraient légèrement réduits. En outre, la partie variable du financement des partis devrait être rendue dégressive.

7. Plus de transparence et de contrôle externe

Les citoyens estiment qu'il est nécessaire de renforcer la transparence et le contrôle externe des finances des partis. Ils suggèrent que les recettes et les dépenses de tous les partis soient présentées sur une plateforme en ligne, avec des lignes directrices homogènes pour tous les partis, afin de permettre les comparaisons. De cette manière, les partis devraient avoir moins de possibilités de, par exemple, "cacher" certaines dépenses, ce qui devrait renforcer le contrôle.

Les comptes des partis devraient être contrôlés de manière plus indépendante, par exemple par un organisme d'audit externe composé d'experts indépendants ou en donnant des pouvoirs supplémentaires à la Cour des comptes. Si les partis ne respectent pas les normes en matière de transparence et d'audit, des sanctions financières devraient être prévues. Le montant de ces sanctions devrait dépendre des ressources financières du parti et de la gravité de la violation.

Enfin, les citoyens estiment qu'il devrait y avoir un statut juridique pour les "partis politiques". Ils estiment que la structure d'organisation sans but lucratif est trop générale ; un cadre juridique plus clair devrait améliorer le contrôle externe.



► Recommandations

Les 34 recommandations formulées par le panel citoyen sont présentées ci-dessous. Chaque recommandation approuvée à la majorité a été considérée comme approuvée. Les abstentions n'ont pas été prises en compte dans les votes. Certaines recommandations ont fait l'objet de plusieurs votes, par exemple pour valider différentes sous-sections. Par conséquent, pour chaque recommandation, il est indiqué quels votes (ID) étaient liés à la recommandation. Les résultats des votes se trouvent en annexe.

Les recommandations concrètes sont précédées de quelques principes rédigés par le panel citoyen, notamment sur le rôle des partis politiques et les principes de base du financement des partis politiques.



▷ Rôle des partis politiques – ID1

Rôle des partis politiques

Les citoyens considèrent que les partis politiques jouent les rôles suivants :

Gestion démocratique

Les partis politiques assurent la mise en œuvre de la gouvernance démocratique. En général, les partis politiques jouent un rôle crucial dans la formation du paysage politique.

Les partis politiques sont composés de personnes qui partagent les mêmes croyances, valeurs et intérêts. Sur cette base, ils élaborent un projet commun pour la société.

Participation

Les partis politiques encouragent la participation au processus politique en donnant aux citoyens la possibilité et l'accès à la prise de décision de différentes manières.

Recrutement et sélection des candidats

Les partis politiques recrutent et sélectionnent les candidats aux postes politiques. Ils recherchent des personnes qui partagent leurs valeurs et leurs convictions et qui peuvent les communiquer aux électeurs.

Propositions politiques

Les partis politiques élaborent des propositions politiques qui reflètent leurs valeurs et leurs convictions.

Ces politiques sont conçues pour transmettre leur vision de la société tout en défendant les besoins et les préoccupations de leurs électeurs.

Service d'étude

Les partis politiques étudient en profondeur les questions socialement importantes et rédigent des rapports afin de trouver des solutions pratiques aux problèmes politiques et de promouvoir la prise de décision politique. Les rapports sont évalués afin de déterminer si l'étude a été utile.

Information

Les partis politiques informent le public par divers canaux tels que la radio, la télévision, la presse écrite, les réseaux sociaux, l'Internet, les réunions, etc. de manière équitable et claire sur les questions politiques importantes et leurs positions.

Formation des coalitions

Les partis politiques forment des alliances ou des coalitions avec d'autres partis ou groupes pour atteindre des objectifs communs, gagner du pouvoir politique et assurer une gouvernance démocratique.

Défendre une vision de la société

Les partis défendent une vision sociale spécifique que leurs électeurs soutiennent et plaident en faveur de projets conformes à leurs valeurs et à leurs convictions.

Transparence

Les partis politiques assurent la transparence de leurs activités.

▷ Principes du financement des partis politiques - ID2

Le financement des partis politiques :

- doit fournir une marge de manœuvre financière suffisante pour permettre à un parti de remplir ses tâches essentielles et son rôle social ;
- ne doit pas encourager ou permettre la corruption ou les conflits d'intérêts ;
- doit être transparent en ce qui concerne toutes les recettes et toutes les dépenses, de manière à être accessible au grand public ;
- doit disposer d'un mécanisme de contrôle indépendant ;
- doit encourager les liens et la connectivité avec les citoyens ;
- ne doit pas encourager le gaspillage ou la surconsommation en définissant clairement les dépenses autorisées et celles qui ne le sont pas ;
- doit garantir que la destination des actifs d'un parti (argent, biens immobiliers, investissements...) reste liée aux fonctions essentielles du parti et à sa bonne gestion en tant qu'association prudente et raisonnable ;
- doit offrir les mêmes possibilités aux grands et aux petits partis ;
- doit limiter le montant maximum des actifs qu'un parti peut posséder ;
- doit servir principalement à financer les opérations annuelles, avec une petite marge pour constituer des réserves pour les périodes moins fastes ;
- ne peut pas financer les partis politiques condamnés par le pouvoir judiciaire.



I. Fonction des partis politiques

1. La fonction des partis politiques devrait être inscrite dans la constitution belge. – ID3

Cela établirait que les dépenses des partis doivent être orientées vers la mission des partis. Cela garantirait également la transparence, étant donné que la "prestation de service minimale/de base" des partis peut être définie. Enfin, une telle inscription pourrait fournir une base de contrôle, afin d'éviter les abus et de renforcer le rôle social des partis.

2. Les assistants parlementaires devraient se concentrer à 100 % sur leurs tâches parlementaires et ne pas travailler pour le parti. Le Parlement devrait établir une description de ce qu'il attend des assistants parlementaires. Le greffe vérifie si les personnes respectent ce cahier des charges. – ID4-5

Le rôle des assistants parlementaires n'est ni réglementé ni respecté. Actuellement, les assistants parlementaires sont parfois employés par le parti et non pour les députés. Cela les empêche de remplir leur rôle, alors que leur travail est essentiel au débat démocratique. L'absence de réglementation accroît également les inégalités financières entre les partis qui y ont recours et ceux qui ne le font pas : ceux qui utilisent ce système économisent de l'argent sur leur dotation et disposent donc d'un revenu caché.

II. Dépenses

3. Un pourcentage minimum doit être fixé pour certaines dépenses du parti. En particulier, il devrait y avoir un pourcentage minimum pour :

- **la recherche**
- **le personnel**
- **l'exécution des fonctions essentielles (cf. "fonction de parti politique")**

Ce pourcentage doit être le même pour tous les partis – ID6-9

Il y a trois raisons à cela. Premièrement, cela permet de garantir au moins le service de base d'un parti politique. Deuxièmement, cela encourage les partis à soutenir leurs tâches politiques et sociales au sens le plus large, c'est-à-dire les tâches de recherche et de soutien local. Ils ne peuvent donc pas se concentrer uniquement sur d'autres tâches, telles que la communication. Troisièmement, certains partis n'investissent pas suffisamment ou pas du tout dans les domaines qui devraient constituer leur tâche principale, à savoir l'élaboration de politiques dans un système démocratique.

4. Il doit y avoir un pourcentage maximum pour certaines dépenses des partis. Ce pourcentage doit être le même pour tous les partis. En particulier, il doit y avoir un pourcentage maximum pour : - ID10-13

- le fonctionnement des antennes locales
- le fonctionnement de l'administration

5. Nous recommandons de travailler avec des experts indépendants pour déterminer ces pourcentages, qui seraient les mêmes pour tous les partis. - ID13

Parce que nous n'avons pas nous-mêmes l'expertise nécessaire pour faire une ébauche de ces chiffres.

III. Épargne et investissements

6. Les partis politiques doivent être autorisés à épargner de l'argent, sous trois conditions : - ID14

- L'épargne doit être limitée dans le temps : les partis doivent utiliser l'argent épargné dans un délai raisonnable.
- Ils ne peuvent épargner qu'un pourcentage limité de leur budget total. Le montant total des économies doit également être plafonné.
- Les partis politiques doivent prouver que les économies réalisées sont finalement utilisées pour les tâches, le fonctionnement et la mission du parti.

Le délai raisonnable et le pourcentage du budget total que les partis sont autorisés à épargner devront être déterminés par des experts.

Cette recommandation doit permettre aux partis de continuer à épargner afin de pouvoir continuer à remplir leurs fonctions en cas de mauvais résultats électoraux. Dans le même temps, l'imposition de règles supplémentaires garantit que les finances du parti reflètent mieux la popularité actuelle du parti, respectant ainsi mieux le jeu démocratique. Cette recommandation devrait également limiter les investissements à but lucratif et encourager les partis à investir leurs actifs dans leur fonctionnement.

7. Les partis politiques ne devraient pas dépenser d'argent pour des activités d'aide sociale. - ID17

Il appartient à d'autres organisations non politiques de remplir ce rôle social. En outre, ces dépenses peuvent être utilisées comme un investissement caché. Nous voulons éviter que de telles activités ne créent une inégalité électorale possible, où les partis pourraient acheter les votes des personnes qui participent à ces activités ou qui en bénéficient grâce à ces dépenses.

8. Les excédents financiers doivent être restitués à l'État à la fin de chaque législature. – ID18

Les partis politiques ne devraient pas s'enrichir. Ils ont seulement besoin d'un budget pour fonctionner correctement. Les excédents doivent donc être reversés à l'État.

9. La part d'investissement du budget d'un parti politique devrait être plafonnée. – ID20

Les investissements illimités éloignent trop les partis politiques de leurs tâches principales. Le temps investi dans la gestion des investissements est du temps perdu pour remplir leur mission. Par principe, les partis ne devraient pas pouvoir spéculer sans limite avec l'argent de nos impôts. De plus, si les partis politiques investissent dans des entreprises, cela peut également créer des conflits d'intérêts..

10. Les partis politiques ne sont pas autorisés à faire des investissements spéculatifs. Toutefois, un parti peut investir dans des produits non risqués pour protéger son épargne, par exemple dans des obligations d'État. Les investissements doivent être limités aux produits belges et éthiques. – ID21

Le fait d'autoriser des investissements illimités éloigne les partis de leurs tâches principales et crée des conflits d'intérêts potentiels. Par principe, les partis ne devraient pas pouvoir spéculer sans limite avec l'argent de nos impôts. Toutefois, il est possible d'investir dans des placements non risqués, des produits éthiques ou belges, car cela peut contribuer à faire tourner l'économie belge.

11. Les biens immobiliers qu'un parti possède ne peuvent être utilisés que pour son propre fonctionnement : bureaux pour le personnel, centres d'études ou salles de réunion. Les partis ne peuvent pas acheter des bâtiments pour accueillir leurs événements majeurs tels que des congrès. – ID22

L'investissement non réglementé dans l'immobilier est un investissement lucratif qui éloigne les partis de leurs missions et de leurs tâches principales. Le budget du parti ne sert en effet pas à financer des investissements lucratifs qui ne s'inscrivent pas dans la mission du parti.

12. Lorsqu'un parti cesse d'exister – par exemple après la dissolution de l'organisation à but non lucratif – les actifs restants dans les caisses du parti doivent revenir à l'État. Toutefois, les partis peuvent conserver leurs actifs pendant deux mandats. – ID24

Cela est nécessaire car l'État peut utiliser ces budgets à d'autres fins. Cette recommandation permet de garantir une redistribution neutre des actifs et d'éviter les accords entre partis (p. ex. en ce qui concerne le transfert de fonds au parti B lorsque l'organisation à but non lucratif du parti A est dissoute). Les partis peuvent toutefois conserver l'argent pendant deux mandats. Cela devrait leur permettre de continuer à financer leur personnel et donc de se représenter aux élections suivantes.

IV. Communication

13. Une plateforme indépendante et neutre devrait être élaborée pour que tous les partis puissent y faire valoir leur point de vue. Cette plateforme : - ID26-32

- **fonctionnera sans algorithmes;**
- **ne sera pas liée à une multinationale;**
- **sera disponible gratuitement;**
- **disposera d'un mécanisme de contrôle de la conformité;**
- **n'aura pas d'espace pour laisser de commentaires;**
- **sera financée grâce au financement des partis existant.**

De cette manière, les citoyens peuvent facilement comparer les informations importantes concernant tous les partis. Aujourd'hui, il n'est pas facile pour les citoyens de trouver de telles informations. La création d'une telle plateforme apporte un début de transparence et vise à améliorer la clarté de la communication avec les citoyens.

14. Les dépenses de communication des partis politiques devraient être plafonnées annuellement : - ID33-39

- **soit un plafond fixe pour tous les partis;**
- **doit être déterminé en collaboration avec des experts indépendants en communication.**

Cela donnera les mêmes chances aux petits et aux grands partis et encouragera les partis à remplir leurs tâches politiques et sociales au sens large (p. ex. la recherche et les tâches de soutien local), en plus de la communication. Leurs dépenses ne devraient pas se concentrer uniquement sur la communication, par exemple.

15. Les partis politiques devraient être obligés de consacrer une certaine somme d'argent au contact direct avec les citoyens, par exemple par le biais de visites dans les maisons de quartier, les centres de soins résidentiels, les sessions thématiques... Le montant de cette somme devrait être déterminé par des experts neutres - ID37

Les partis ont aujourd'hui trop peu de contacts directs avec les citoyens, de sorte que trop d'entre eux sont désormais apolitiques. On attend des partis politiques qu'ils contribuent à développer la conscience politique des citoyens. C'est pourquoi nous proposons cette recommandation.

16. Les partis politiques devraient mettre à disposition leur programme et des informations sur leur financement par le biais de différents canaux de communication, à la fois numériques et papier. – ID38

Les citoyens devraient pouvoir accéder facilement à ces informations. Étant donné que tout le monde ne recherche pas l'information de la même manière, n'a pas le même accès à Internet et ne le maîtrise pas de la même manière, les partis politiques devraient proposer ces informations de différentes manières.

17. Pendant la période réglementée qui précède les élections, les partis, les mandataires et les candidats mandataires ne doivent rien publier sur les réseaux sociaux. La seule exception concerne les positions pures des partis. Toutes les dépenses doivent s'inscrire dans le cadre du budget maximum de communication applicable pendant la période réglementée. – ID40

Cette mesure est nécessaire pour éviter le brainwashing qui est souvent de mise sur les réseaux sociaux. Étant donné que des règles similaires existent déjà pour d'autres médias, il est logique d'appliquer les mêmes règles à toutes les plateformes.

18. Les dépenses en matière de réseaux sociaux des partis, des titulaires de mandats et des candidats à un mandat devraient être plafonnées annuellement et de manière permanente. Un plafond de dépenses en matière de réseaux sociaux devrait être établi en collaboration avec des experts, et devrait être le même pour tous les partis. – ID41-43

Les réseaux sociaux sont importants, d'autant plus qu'ils sont souvent le seul moyen pour les petits ou nouveaux partis de communiquer avec leurs partisans. Cependant, il n'existe actuellement aucun cadre déontologique pour freiner les excès des réseaux sociaux, comme les fake news ou les messages de haine. C'est une mauvaise chose car ces pratiques sapent la confiance octroyée aux politiques, qui a justement besoin d'être renforcée.

Nous proposons un plafond annuel permanent car tous les partis n'ont pas les mêmes compétences en matière de réseaux sociaux et certains messages (sensationnels) sont plus repris que d'autres.

De plus, avec un plafond absolu, nous pouvons réduire l'inégalité entre les grands et les petits partis, et les partis politiques réfléchiront davantage à ce qu'ils publient sur les réseaux sociaux. Grâce à cette mesure, on peut espérer qu'une partie des dépenses que les partis consacrent actuellement aux réseaux sociaux restera en Belgique (puisque'elle sera affectée à d'autres postes de dépenses).

Nous incluons aussi spécifiquement les mandataires et les candidats mandataires dans cette recommandation, afin que tout le monde soit sur un pied d'égalité et que les partis n'aient pas la possibilité de contourner le plafond par le biais des canaux de réseaux sociaux personnels des mandataires.

En raison du manque d'expertise, ce plafond devrait être déterminé par des experts.

19. Une commission d'éthique doit être créée, inspirée de la commission de déontologie qui existe déjà pour la presse, pour contrôler le contenu de ce qui est posté sur les réseaux sociaux des partis politiques et des mandataires. Cette commission d'éthique doit utiliser le respect des valeurs de la démocratie et de l'égalité des chances comme critères d'évaluation des communications des partis politiques sur les réseaux sociaux. – ID44-45

Ceci est nécessaire pour prévenir l'utilisation abusive des réseaux sociaux – c'est-à-dire les fake news et les contenus haineux.

V. Revenus non publics

20. Chaque parti peut librement déterminer le montant des cotisations sur la base de critères objectifs, par exemple en différenciant les cotisations pour les étudiants, les chômeurs, les retraités, etc. Toutefois, cela ne doit pas avoir d'impact sur l'accès aux avantages et/ou la participation. Le montant ne devrait toutefois jamais dépasser le montant maximum autorisé pour les dons. – ID49

Les cotisations aux partis ne doivent pas être un cadeau caché. L'équivalence doit être garantie, c'est-à-dire que les membres disposant de plus de ressources ne doivent pas avoir plus d'influence sur le parti.

21. Le régime actuel des dons aux partis politiques doit être maintenu. – ID50

Le maintien du montant maximum actuel est nécessaire car le risque d'influence doit être limité. La possibilité de faire des dons à différents partis devrait être maintenue car les gens sont plus susceptibles de soutenir une idée qu'un parti. De plus, il existe différents niveaux (local, fédéral...), ce qui permet aux citoyens de soutenir différentes idées, qui peuvent être différentes en fonction du niveau.

22. Les dons provenant de l'étranger ne peuvent être faits que par un citoyen belge ayant le droit de vote et doivent être soumis aux mêmes montants maximums. – ID51

Tout le monde devrait être égal devant la loi. Cette recommandation peut créer un cadre clair et précis à cet effet.

23. Aucun legs ne peut être accordé aux partis politiques. – ID52

Cela évitera tout risque d'influence, de pression, de risque ou de privation des libertés personnelles à la fin de la vie de certains citoyens.

24. Il convient d'interdire les dons des entreprises aux partis, que ce soit sous forme matérielle ou immatérielle. Cette interdiction s'applique aussi bien aux dons provenant de Belgique que de l'étranger. – ID53

Le risque de conflit d'intérêts et de corruption est trop élevé. C'est pourquoi nous proposons cette mesure.

25. Le système actuel des contributions des mandataires peut être maintenu, à condition que les règles soient claires dès l'entrée en fonction du mandataire. – ID55

Chaque parti devrait adopter un système homogène au sein de sa structure afin d'assurer l'équité et l'égalité entre tous les mandataires à tous les niveaux. La contribution des mandataires permet de financer les niveaux sous-jacents du parti et de maintenir le lien entre le mandataire et le parti. C'est pourquoi nous faisons cette proposition.

26. Les comptes des partis politiques devraient : – ID58

- **gemakkelijk toegankelijk worden gemaakt voor het publiek;**
- **être facilement accessibles au public ;**
- **être publiés sur une plateforme en ligne dédiée (comme au Royaume-Uni) ;**
- **suivre des lignes directrices normalisées afin que tous les partis puissent remplir les comptes de manière uniforme ;**
- **être présentés sous la forme d'un modèle standardisé concis, compréhensible et schématique permettant une comparaison aisée entre les partis.**

Il est important que ces informations puissent être largement diffusées afin qu'elles atteignent tout le monde, car les rapports financiers des partis politiques sont souvent difficiles à lire pour les citoyens. Cependant, il n'existe pas de plateforme permettant d'accéder aux comptes de tous les partis politiques de manière ordonnée. De ce fait, les finances des partis sont opaques et difficilement vérifiables, ce qui donne aux partis la possibilité de "cacher des choses". En outre, les rubriques comptables sont trop vagues, ce qui fait que tous les partis n'utilisent pas le même modèle et qu'il n'y a pas de visibilité sur ce qui se cache derrière toutes les rubriques. Pour renforcer le contrôle et la transparence, il est essentiel de pouvoir comparer les partis.

VI. Revenus publics

27. Les nouveaux partis ou mouvements apparaissant lors d'élections devraient avoir droit à un dotation de démarrage minimum ou à une somme forfaitaire s'ils remplissent les conditions suivantes : - ID47

- Ils ont pu recueillir au moins 50 000 signatures de citoyens.
- Ils doivent participer aux élections fédérales.
- Ils doivent avoir un caractère démocratique.

Les nouveaux mouvements émergents veillent à ce que les idées nouvelles et fraîches aient leur chance. Ces nouveaux mouvements doivent disposer de ressources pour diffuser leur vision et doivent avoir la possibilité de figurer dans les campagnes électorales.

28. Les nouveaux partis ou mouvements qui émergent lors d'élections devraient avoir droit à un financement de base jusqu'à l'élection suivante s'ils : - ID48

- a. obtiennent au moins 50 000 voix;
- b. n'ont pas de représentants élus;
- c. ont un caractère démocratique.

Les nouveaux mouvements émergents veillent à ce que les idées nouvelles et fraîches aient leur chance. Ces nouveaux mouvements doivent disposer de ressources pour diffuser leur vision et doivent avoir la possibilité de figurer dans les campagnes électorales.

29. Le montant fixe de base pour les partis politiques, avec au moins un membre élu, doit être augmenté de manière substantielle. La détermination de ce montant fixe nécessite le calcul des besoins financiers de base d'un parti, qui doit être effectué par un comité d'experts. - ID68

Tous les partis doivent être en mesure de remplir leurs fonctions essentielles. Grâce à cette recommandation, les petits partis pourront également développer une base solide, tous les partis bénéficieront d'une plus grande égalité des chances pour leur fonctionnement et les partis disposeront de plus de marge pour remplir leurs fonctions démocratiques essentielles. Dans le cadre du système actuel de 280.000 euros, cette marge fait défaut.

30. Le montant variable de la donation du parti devrait être rendu dégressif - ID67

De cette manière, les écarts financiers entre les grands et les petits partis sont légèrement réduits, ce qui rend les règles du jeu plus équitables.

31. Le montant de la dotation fédérale devrait être réduit – ID62

Une majorité s'est exprimée en faveur d'une réduction de la dotation fédérale. En raison de l'importance de la question, nous soulignons que ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions. 17 personnes participantes ne se sont pas exprimées. Parmi les autres, une majorité (57 %) s'est prononcée en faveur d'une réduction de la dotation, 32 % ont plaidé pour le statu quo et 10 % ont souhaité une augmentation.

VII. Contrôle et transparence

32. Un cadre juridique doit être créé pour permettre un statut juridique spécial pour les partis politiques, avec un mécanisme de contrôle approprié pour leur mission spécifique (p. ex. association politique sans but lucratif). – ID59

Les partis politiques ayant une mission distincte et étant des organismes uniques, ils ont besoin d'un statut adapté pour les empêcher d'abuser du statut d'association sans but lucratif, par exemple en s'écartant de leur mission et en s'enrichissant. La législation actuelle relative aux ASBL est trop générale. Les partis devraient être encadrés de manière plus stricte et plus spécifique afin de faciliter leur contrôle.

33. Le contrôle des finances des partis politiques devrait être effectué de manière indépendante. Ce contrôle indépendant pourrait se faire en donnant des pouvoirs supplémentaires à la Cour des comptes ou en créant un organe d'audit composé d'experts indépendants (comme au Royaume-Uni et en France). – ID60

Les partis s'autocontrôlent en grande partie au sein de la commission compétente, ce qui fait d'elles à la fois des juges et des parties. Actuellement, la Cour des comptes n'a qu'un rôle consultatif, ce qui facilite le non-respect des règles par les parties.

34. Des sanctions financières devraient être imposées aux partis qui ne communiquent pas de manière claire et compréhensible avec les citoyens ou qui ne respectent pas les règles. Le montant des amendes devrait dépendre des ressources du parti : plus le parti est riche, plus il devrait payer. En outre, le montant de l'amende devrait dépendre de la gravité de l'infraction. Les sanctions doivent également être mises en œuvre rapidement et de manière significative. – ID61

Les règles actuelles en matière de contrôle et de sanction sont insuffisantes. Les sanctions ne sont pas assez dissuasives, pas assez fortes et ne sont pas correctement appliquées. Actuellement, il n'y a pas assez de transparence sur les partis qui reçoivent une sanction, sur la fréquence des violations et sur la personne qui identifie les sanctions.

3. Méthodologie

▷ Champ d'application et question centrale

▷ Questions principales

Au cours du panel citoyen, les questions suivantes ont été posées aux citoyens et citoyennes. Ces questions ont été définies par les six organisations initiatrices, sur la base du feedback du comité d'experts et du comité de surveillance externe.

**Pour assumer leur rôle social,
les partis politiques ont besoin d'argent.**

**Comment
doivent-ils être
financés à l'avenir ?**

**Que doivent-ils
pouvoir faire avec
leur argent ?**

**Quelle obligation de rendre
des comptes doivent-ils
respecter en contrepartie ?**

Pour éviter de rendre la discussion trop technique, il a été décidé de restreindre davantage le champ d'application. Dans le cadre des dotations accordées par le gouvernement aux partis politiques, l'accent est mis uniquement sur la dotation fédérale. Les allocations de fonctions, les dotations régionales, les subsides pour les institutions affiliées, etc. ne font donc pas partie du champ d'application immédiat de ce panel.



▷ Sous-questions

Dans le cadre de cette thématique, les sous-questions suivantes ont été abordées.

	Question	Catégorie	Clarification
Sous-question 1	Pour quelles dépenses les partis politiques ont-ils besoin et pour lesquelles n'ont-ils pas besoin d'argent dans une démocratie ?	Dépenses	Ex. Quelle est la fonction d'un parti ? Et pour quoi a-t-il besoin d'argent afin de remplir cette fonction ?
Sous-question 2	De qui les partis politiques peuvent-ils et de qui ne peuvent-ils pas obtenir de l'argent ?	Revenus	Ex. Les entreprises sont-elles autorisées à donner de l'argent ? Qu'en est-il des dons, des membres et des titulaires de mandats ?
Sous-question 3	À partir de quand un parti politique a-t-il droit à un financement public ?	Revenus; Début du financement	Ex. Un parti bénéficie-t-il d'un financement à partir d'un nombre X de voix ou seulement à partir du moment où il compte des membres élus ? Les nouveaux partis politiques sans siège doivent-ils aussi recevoir des subventions ?
Sous-question 4	Les partis politiques peuvent-ils choisir librement le montant qu'ils souhaitent consacrer aux différents postes de dépenses ?	Dépenses	Ex. Les partis politiques sont-ils libres de décider de la nature et du montant de leurs dépenses ?
Sous-question 5	Actuellement, la dotation fédérale se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Faut-il modifier ce système ? Si oui, comment ?	Revenus; Revenus du gouvernement	Ex. Les revenus du gouvernement se composent d'une partie fixe et d'une partie variable, qui dépend du nombre de voix obtenues lors des élections. Faut-il conserver ce système ? Quelle devrait être la proportion fixe/variable ?
Sous-question 6	Comment déterminer le montant de la dotation fédérale ?	Revenus	Ex. Le système actuel repose sur la logique selon laquelle les partis les plus importants obtiennent également plus de ressources. Faut-il maintenir cette logique ? Et avec quelle enveloppe ?
Sous-question 7	Comment les partis politiques doivent-ils rendre compte de leurs recettes et de leurs dépenses ?	Contrôle/ responsabilité	Ex. Les obligations actuelles en matière de responsabilité et de transparence sont-elles suffisantes ? Si ce n'est pas le cas, que faut-il changer ?

Tableau 1 : Sous-questions panel citoyen

▷ Recrutement

Afin de refléter le plus fidèlement possible la population belge, les personnes participant au panel citoyen ont été recrutées par **tirage au sort**. Idéalement, le tirage au sort devrait être effectué sur la base du registre national, mais ce n'est pas possible pour une initiative citoyenne. C'est pourquoi le groupe d'organisation a collaboré avec l'agence de recherche **MAS Research**.

La méthode suivante a été utilisée pour le tirage au sort :

- Le fichier de données original a été fourni par **Infobel**, un acteur international de la collecte de données. La liste a été compilée, mise à jour et enrichie sur la base de diverses sources, telles que les données statistiques de **Statbel**. Au total, **Infobel** disposait des adresses de **3 millions d'habitants**.
- Sur cette liste de 3 millions d'entrées, **16.200 adresses** ont été sélectionnées de manière aléatoire. Une lettre d'invitation personnelle a été envoyée par courrier à toutes ces adresses. Cette sélection a tenu compte des critères suivants :
 - **Province** : les adresses ont été réparties proportionnellement au nombre d'habitants des différentes provinces. Bruxelles a été considérée comme une entité à part entière, une sorte de "onzième" province. Comme l'organisation souhaitait également inclure au moins une personne de la Communauté germanophone, 200 lettres d'invitation rédigées en français ont également été envoyées à des adresses de la Communauté germanophone.
 - **Langue** : Les lettres rédigées en néerlandais ont été envoyées aux adresses flamandes, les lettres en français aux adresses wallonnes. Les courriers étaient bilingues pour Bruxelles. Au total, 9.500 invitations néerlandophones, 5.250 invitations francophones et 1.750 invitations bilingues ont été envoyées.
 - **Genre** : 50 % d'hommes et 50 % de femmes
 - **Âge** : L'âge des personnes participantes a été divisé en trois catégories : de 16 à 34 ans / de 35 à 64 ans / 65 ans ou plus
 - **Classe sociale** : Là encore, trois catégories différentes ont été utilisées : classe sociale la plus élevée (25 %), classe sociale moyenne (25 %) et classe sociale la plus basse (50 %), sur la base des données dont dispose Infobel. La classe sociale la plus basse a été volontairement été surreprésentée, car les recherches effectuées avec les panels précédents ont montré que le taux de réponses positives est significativement plus faible dans ce groupe.

L'ensemble des personnes participantes faisaient l'objet des critères d'exclusion suivants : personnes exerçant un mandat politique (à tous les niveaux), personnes employées par parti politique en Belgique, personnes faisant partie du comité de surveillance ou du comité de pilotage, personnes travaillant dans l'une des organisations à l'origine de l'initiative.



Les 16.000 invitations envoyées ont été réparties comme suit :

Segmentation de l'échantillon de la population belge par région, âge, genre et classe sociale

RÉGION	#	18-34						35-64						65+					
		Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
		14,56%			14,56%			23,70%			23,70%			11,74%			11,74%		
		Bas	Méd	Élev	Bas	Méd	Élev	Bas	Méd	Élev	Bas	Méd	Élev	Bas	Méd	Élev	Bas	Méd	Élev
		50%	25%	25%	50%	25%	25%	50%	25%	25%	50%	25%	25%	50%	25%	25%	50%	25%	25%
Flandre	9.252	674	337	337	674	337	337	1096	548	548	1096	548	548	543	272	272	543	272	272
Bruxelles	1.689	123	61	61	123	61	61	200	100	100	200	100	100	99	50	50	99	50	50
Wallonie	5.059	368	184	184	368	184	184	599	300	300	599	300	300	297	148	148	297	148	148
Total	16.000	1.165	582	582	1165	582	582	1895	948	948	1895	948	948	939	470	470	939	470	470

EN PLUS : 200 adresses dans les 9 communes suivantes :

Amel / Büllingen / Burg-Reuland / Bütgenbach / Eupen / Kelmis / Lontzen / Raeren / Sankt-Vith

- **Les 16.200 personnes tirées au sort** ont été invitées à s'inscrire au panel citoyen. Pour ce faire, il leur suffisait de répondre à un questionnaire en ligne, par courrier ou par téléphone. Un rappel a également été envoyé par e-mail pour augmenter le taux de réponse. Au final, les organisateurs ont reçu **394 réponses**, dont **372 étaient valides**. Ce nombre correspond à un taux de réponse positif de **2,3 %**, ce qui peut être considéré comme une réussite pour une initiative citoyenne.
- Un deuxième tirage au sort "stratifié" a été réalisé **sur la base de ces 372 réponses positives**. Les critères utilisés étaient l'âge (16-34 ; 35-65, 65+), le sexe (h, f, x), le niveau d'étude (autre, pas de diplôme, diplôme primaire, secondaire inférieur, secondaire supérieur, d'étude supérieure non universitaire ou universitaire) et le lieu de résidence (Flandre, Wallonie, Bruxelles). En outre, on a veillé à sélectionner suffisamment de personnes d'origine non belge (quelle était la nationalité de votre mère à la naissance) ? Comme nous ne disposons pas de données exactes pour cette dernière question, nous avons dû travailler avec une estimation pour celle-ci. Après consultation du comité de surveillance externe, il a été décidé de fixer l'objectif à 20 %. Selon Statbel, au 1er janvier 2022, 20,6 % des résidents belges étaient des Belges d'origine étrangère.

Lors du deuxième tirage au sort, **60 personnes** ont été sélectionnées, et les organisateurs ont commencé à les contacter. En cas de désistement d'une personne, celle-ci était remplacée par un citoyen choisi au hasard dans la liste des 372 personnes répondantes, qui répondaient le plus possible aux mêmes critères. Lors de la prise de contact avec les personnes participantes, il est apparu que le quota de personnes d'origine non belge ne serait pas atteint à cause du nombre de désistements. Les organisations ont donc décidé de chercher deux personnes répondant au critère "ma mère avait une nationalité non belge à ma naissance" en passant par des organismes spécialisés. Elles sont venues s'ajouter aux 58 autres citoyens et citoyennes issus du processus de recrutement.



▷ Participants par critère

Lors de plusieurs désistements de dernière minute, un participant présentant exactement le même profil n'a pas toujours pu être trouvé. Cela a entraîné un léger décalage par rapport aux chiffres attendus pour certains critères.

	Nombre souhaité (absolu)	Nombre souhaité en pourcentage	Part effective du panel	Part effective du panel en pourcentage
Genre				
Hommes	30	50%	30	50%
Femmes	29	49%	29	49%
X	1	1%	1	1%
Langue				
NL	36	60%	34	57%
FR	24	40%	26	43%
Âge				
16-34	18	30%	17	28%
35-64	27	45%	29	48%
65+	15	25%	14	25%
Niveau d'étude				
Formation professionnelle	6	11%	3	5%
Aucun	3	4%	2	3%
Enseignement primaire	1	1%	0	0%
Enseignement secondaire inférieur	11	19%	12	20%
Enseignement secondaire supérieur	21	36%	19	32%
Enseignement supérieur non universitaire	9	16%	13	22%
Enseignement universitaire	8	13%	11	18%
Région				
Wallonie	18	30%	18	30%
Flandre	34	56%	30	50%
Bruxelles	9	14%	12	20%
Nationalité de la mère				
Belge	48	80%	49	82%
Non belge (européenne, non européenne)	12	20%	11	18%

▷ Indemnisation et encadrement des participants

Afin de remercier les participants pour leur implication et d'augmenter le taux de participation, les organisateurs ont prévu les mesures d'encadrement suivantes :

- Chaque citoyen participant a reçu une indemnisation de 325 € (moyennant une participation aux 6 jours de réunion du panel citoyen).
- Lors du panel citoyen, le petit-déjeuner, le lunch, les boissons et les encas étaient proposés gratuitement.
- Leurs frais de déplacement ont été remboursés.
- Un système de garderie a été proposé pour les enfants de moins de 12 ans.
- Les personnes qui le souhaitaient pouvaient venir avec un accompagnant (pour qui la restauration était également prévue). Les participants mineurs pouvaient être accompagnés d'un tuteur.
- Les participants habitant à plus de 100 km de Bruxelles se sont vus proposer une nuitée à l'hôtel pour la nuit du samedi au dimanche. Les personnes présentant des problèmes de mobilité pouvaient également en profiter.

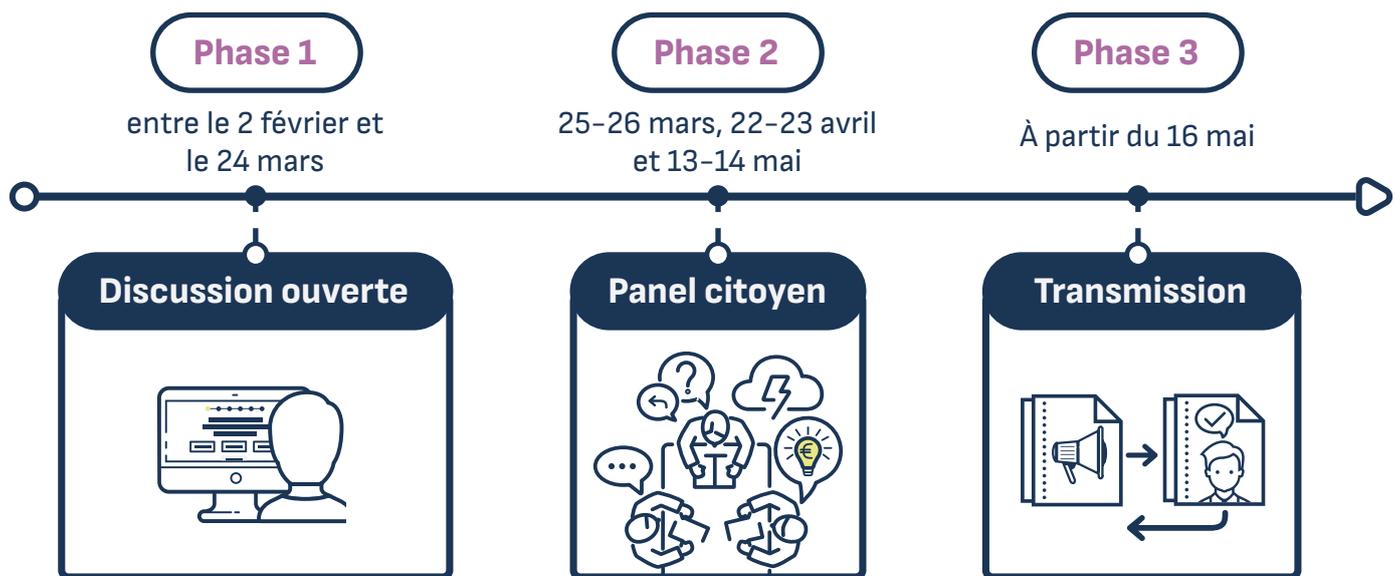




▷ Heidi De Pauw et Marius Gilbert

4. Déroulement du débat citoyen

We Need To Talk se compose de trois phases. La première phase consistait en une **discussion ouverte**. La deuxième phase, qui fait l'objet du présent rapport, était le **panel citoyen** organisé avec les personnes tirées au sort. La troisième phase sera la phase de **transmission** aux instances politiques et au grand public.



▷ Phase 1 : Discussion ouverte

Le grand public avait la possibilité de participer au panel citoyen entre le 2 février et le 24 mars.

Afin de faire connaître la discussion ouverte du grand public, l'outil ligne Rhetoric a été utilisé. Grâce à celui-ci, les citoyens pouvaient réagir à 10 déclarations liées au débat sur le financement des partis. Après avoir indiqué s'ils étaient "*d'accord*", "*pas d'accord*" ou "*sans avis*", ils pouvaient argumenter leur position. Ces arguments ont été recueillis et regroupés en coulisses, par une équipe supervisée par le **Prof. Dave Sinardet**.

L'outil a été intégré à différents endroits, afin de créer plusieurs "portes d'accès" au débat :

- **Sur le site weneedtotalk.be**, les citoyens et citoyennes pouvaient réagir à toutes les déclarations et partager leurs arguments.
- **Les médias partenaires** pouvaient intégrer l'outil avec une ou plusieurs déclarations dans leurs articles sur le financement des partis ou sur le projet We Need To Talk. Ainsi, on a pu les retrouver dans des articles de différents médias francophones et néerlandophones (RTBF, Gazet Van Antwerpen, Nieuwsblad, Le Soir, Knack, L'Echo, Le Vif).

Au total, 2.387 arguments ont été recueillis. Sur ceux-ci, 2.344 arguments ont été publiés après modération (en partie manuelle et en partie via l'intelligence artificielle de l'outil Rhetoric). La modération était nécessaire pour exclure les arguments hors sujet ou inadéquats (discours haineux, contre-vérités, etc.). **Au total, 1.287 citoyens et citoyennes ont partagé leurs arguments.**

Les résultats de l'enquête ne sont en aucun cas représentatifs des opinions des Belges. Ils sont toutefois une indication des avis présents au sein de la population belge pour le panel citoyen. Le rapport établi sur la base de ces observations a été remis aux participants du panel citoyen en guise d'inspiration. Les participants avaient également accès aux différents arguments de la première phase.

Une fois le panel citoyen terminé, le rapport a été publié sur le site web www.weneedtotalk.be.

Partagez votre opinion et participez au débat citoyen sur le financement des partis organisé par 'We Need To Talk'

● ○ ○ ○ ○ ○

Les nouveaux partis politiques qui se présentent aux élections doivent également bénéficier de subventions.

D'accord Sans avis Pas d'accord

[Aperçu du débat](#)

POWERED BY  RHETORIC



▷ Phase 2 : Le panel citoyen

Au total, le panel citoyen s'est déroulé sur 3 week-ends complets, avec 2 jours de réunion à chaque fois : les 25-26 mars, 22-23 avril et 13-14 mai.

Le premier week-end (25-26 mars) était consacré à l'accueil et à la rencontre avec les citoyens, et consistait à leur présenter le thème sous différents angles. Après un accueil général par la présidente et le président du panel citoyen, **Heidi De Pauw** et **Marius Gilbert**, des experts indépendants ont mis en lumière différentes facettes du financement des partis :

- Présentation du **Dr Jean Faniel** (CRISP) sur l'histoire du financement des partis
- Présentation du **Prof. Dr Bart Maddens** (KU Leuven) sur les revenus et les dépenses actuels des partis politiques en Belgique
- Présentation du **Prof. Dr Ingrid Van Biesen** (Université de Leiden) a donné une présentation comparative sur le financement des partis dans d'autres pays européens (notamment aux Pays-Bas et en Allemagne).

En outre, le premier week-end s'est achevé par la préparation des questions à poser aux représentants des partis politiques.



▷ **Dr Jean Faniel**



▷ **Prof. Dr Ingrid Van Biesen**



▷ **Prof. Dr Bart Maddens**

Le deuxième week-end (22-23 avril) a débuté par une présentation orale des positions des partis par les représentants des partis politiques. Les politiques suivants étaient présents : **Jean-Marc Nollet** (président Ecolo), **Egbert Lachaert** (président Open Vld), **Paul Magnette** (président PS), **Servais Verherstraeten** (chef de fraction CD&V), **Raoul Hedebouw** (président PVDA-PTB), **Rozanne Vander Hulst** (collaboratrice au service des études de Vooruit), **Georges-Louis Bouchez** (président MR), **Maxime Prévot** (président Les Engagés), **François De Smet** (président DéFI) et **Jeremie Vaneekhout** (président Groen). La N-VA et le Vlaams Belang ont également été invités. Le Vlaams Belang a toutefois choisi de ne pas participer. La N-VA n'a pas répondu aux invitations des organisateurs.

Au préalable, les citoyens avaient reçu des contributions écrites de 10 des 12 partis politiques siégeant à la Chambre. Là encore, la N-VA et le Vlaams Belang n'ont pas répondu à l'invitation des organisateurs. Après l'appel passé sur les réseaux sociaux par l'organisation, le nouveau mouvement **Vista** a également décidé de faire connaître son point de vue aux citoyens. Ces opinions ont été publiées sur www.weneedttotalk.be après le panel citoyen.



L'explication orale des positions des partis a été suivie d'un *speed dating* entre les représentants des partis et de petits groupes de citoyens. Les participants ont ainsi pu mieux comprendre les positions des partis et les visions politiques qui les sous-tendent.

Enfin, deux sources d'information supplémentaires ont été présentées aux participants :

- Les résultats de la discussion ouverte. Les participants ont eu accès au rapport, mais aussi à chaque argument formulé par les citoyens (*voir la Phase 1*).
- Les résultats de la consultation citoyenne "Un pays pour demain", organisée par le gouvernement fédéral et menée par les ministres de la réforme institutionnelle et du renouveau démocratique **Annelies Verlinden** et **David Clarinval**. Cette enquête avait pour ambition de recueillir les idées des citoyens dans le contexte d'une prochaine réforme de l'État et a abordé de nombreux thèmes différents. Les participants à We Need To Talk ont reçu des informations sur la réforme du financement des partis.

Après des interactions avec les représentants des partis, des délibérations sur les recettes et les dépenses des partis ont été lancées dans six groupes de travail. Une variante du "World Café" a été adoptée comme méthode : chaque groupe de travail s'est penché sur un sujet, puis a travaillé sur les contributions des groupes de travail précédents. Chaque groupe a effectué une rotation jusqu'à revenir à sa première table, afin qu'il puisse voir le résultat de la discussion qu'il avait entamée. Ces délibérations ont débouché sur plusieurs projets de recommandations, qui ont été fusionnés, affinés et finalisés au cours du troisième week-end.

Au cours du troisième et dernier week-end, les éléments qui nécessitaient des délibérations supplémentaires ont été à nouveau présentés dans des groupes de travail.

En outre, un dernier élément a été abordé : le contrôle et la transparence du financement des partis. **Prof. Emilie van Haute** a fait une présentation sur ce point, après quoi différents groupes de travail se sont penchés sur ce sujet.

Enfin, les recommandations ont été finalisées et soumises au vote du public.



▷ Prof. Emilie van Haute

▷ Phase 3 : Transmission

Dans la phase finale de We Need To Talk, les recommandations sont présentées au grand public et aux acteurs politiques.

- Une conférence de presse est organisée **le 16 mai**, en présence d'une délégation de participants, pour présenter les résultats au grand public.
- **Le 24 mai**, une délégation des citoyens participants, soutenue par certains membres de l'organisation, sera entendue par la commission Constitution de la Chambre, qui prépare la réforme du financement des partis.

Le groupe d'organisation s'engage en outre à communiquer régulièrement sur l'avancement de la réforme et l'impact du débat au cours des mois suivants.

Annexes

▷ Lettre d'invitation



Nous avons une bonne nouvelle pour vous !

Félicitations ! Vous avez été tiré(e) au sort parmi 11 millions de citoyens belges pour participer à 'Il Faut Qu'On Parle', un panel citoyen sur le financement des partis politiques. Une occasion unique de renforcer notre démocratie. **Une opportunité que vous partagez avec seulement 60 personnes dans notre pays !**

Aujourd'hui, on ne vous écoute pas beaucoup. Mais partout en Europe, les citoyens sont de plus en plus souvent impliqués dans des discussions politiques importantes. Il faut faire cela chez nous aussi ! Combien d'argent doit-on donner au politique ? Qui doit payer pour cela ? Qu'est-ce que les partis peuvent-ils faire de ces moyens financiers? **Cela nous intéresse vraiment de savoir ce que les citoyens, comme vous, en pensent.**

Et nous voulons **donner la parole à tout le monde !**

Qui vous êtes, où vous vivez, ce que vous faites : pour nous, cela n'a pas d'importance. Les 60 participant(e)s sont tiré(e)s au sort de façon tout à fait aléatoire dans la population belge. Ainsi, **tout le monde a les mêmes chances de participer.**

Le panel aura lieu pendant 3 week-ends à Bruxelles, le lieu vous sera communiqué le 15 mars. **À la fin, vous recevrez le montant de 325 euro comme remboursement.**

Dans le panel, tout le monde **s'exprime librement.** Des facilitateurs font en sorte que les discussions se passent bien. Les débats ont lieu en néerlandais et en français et sont traduits par des interprètes. Si vous n'êtes pas à l'aise pour discuter dans l'une de ces deux langues, vous pouvez vous faire accompagner d'une personne qui vous aidera à traduire.

Devez-vous suivre la politique ? Non. Faut-il regarder les infos? Non. Devez-vous préparer quelque chose ? Non. Vous recevrez toute l'information nécessaire pendant le débat. Une information claire et objective. Et des experts répondront à toutes vos questions.

À la fin de ces 3 week-ends, le panel citoyen remettra les recommandations aux politiciens: **'Voilà ce que nous voulons'**. Ils seront informés sur le résultat de votre travail, ils pourront réagir et dire ce qu'ils vont en faire.

'Il Faut Qu'on Parle' bénéficiera d'une grande attention médiatique : à la radio, à la télévision, dans les journaux et sur internet. Bref tout le pays est curieux de connaître le résultat !

Nous nous réjouissons de vous rencontrer !

À bientôt à Bruxelles,
Les présidents du panel citoyen,

Heidi De Pauw, CEO Child Focus,

Marius Gilbert, Épidémiologiste, Vice-recteur ULB

En pratique

Vous participez à tous ces échanges inspirants **les 25 et 26 mars, 22 et 23 avril, 13 et 14 mai**, de 10 h à 17 h. Le panel citoyen se déroule à Bruxelles, le lieu vous sera communiqué le 15 mars.

- Pour vous remercier de votre engagement, vous recevez un **défraiement de volontaire de 325 euros** exonéré d'impôt après votre participation aux trois weekends.
- Vos **frais de transport** sont remboursés.
- Si vous habitez à plus de 100 km de Bruxelles, nous payons **vos chambre d'hôtel pour 3 nuits** (chaque fois du samedi au dimanche).
- Nous offrons **gratuitement les repas, les boissons et la garde** de vos enfants jusque 12 ans.
- Vous souhaitez participer, mais avez-vous l'un ou l'autre souci pratique ? Contactez-nous et nous chercherons une solution.

Inscription

Pour vous inscrire, vous pouvez choisir entre :

- Compléter le formulaire sur **www.panelcitoyen.masresearch.eu**
- Scanner le code ci-contre.
- Compléter la lettre de réponse et la renvoyer (gratuitement !).
- Envoyer vos réponses via e-mail à **panelcitoyen@masresearch.eu**
- Appeler gratuitement le **0800-54606**.

Inscrivez-vous en tout cas avant le 13 février 2023 !

D'autres questions ?

Visitez notre site web **www.ilfautquonparle.eu/participant** ou appelez-nous au **0800-54606** du lundi 6/2/23 au vendredi 10/2/23 entre 12 et 19 heures ou samedi 11/2/23 au dimanche 12/02/23 entre 10 et 13 heures.

'Il Faut Qu'On Parle' est une collaboration entre six organisations: G1000, l'Institut Egmont, le Groupe du Vendredi, Itinera, LEVL et Aula Magna. L'initiative n'est pas un parti politique, mais œuvre pour un système politique meilleur pour tous. Les citoyens ont quelque chose à dire, aujourd'hui plus que jamais. D'où notre nom : Il Faut Qu'On Parle.

► Formulaire d'inscription



Formulaire d'inscription

Vous pouvez vous inscrire au panel citoyen via ce formulaire.

Très souvent, lorsque des citoyens sont invités, il y a des groupes qui ne sont pas ou peu présents. Nous le voulons absolument éviter. Pour assurer une variété suffisante, nous avons besoin de certaines informations personnelles. Nous les traiterons bien sûr en toute confidentialité.

**Merci de renvoyer gratuitement ce formulaire complété avant le 13 février dans l'enveloppe ci-jointe.
Ou bien complétez-le en ligne sur www.panelcitoyen.masresearch.eu**

Cocher svp.		<input type="checkbox"/> Homme	<input type="checkbox"/> Femme	<input type="checkbox"/> Autre
Prénom :				
Nom :				
Adresse :				
Code postal :		Localité :		
E-mail :				
GSM ou téléphone fixe :				
Meilleur moment pour vous appeler :		<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> soirée	<input type="checkbox"/> les deux

	Votre année de naissance :			
Votre activité professionnelle :	<input type="checkbox"/> Sans emploi	<input type="checkbox"/> Homme/femme au foyer	<input type="checkbox"/> Étudiant(e)	<input type="checkbox"/> Ouvrier(e)
	<input type="checkbox"/> Employée(e)	<input type="checkbox"/> Cadre moyen	<input type="checkbox"/> Cadre supérieur	<input type="checkbox"/> Profession libérale
	<input type="checkbox"/> Indépendant(e)	<input type="checkbox"/> Pensionné(e) (merci de cocher également votre ancienne profession)		
	<input type="checkbox"/> Autre :			
Votre diplôme :	<input type="checkbox"/> Aucun		<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> Secondaire inférieur
	<input type="checkbox"/> Secondaire supérieur		<input type="checkbox"/> Supérieur non universitaire	<input type="checkbox"/> Universitaire
	<input type="checkbox"/> A Autre, précisez :			

**Merci de renvoyer gratuitement ce formulaire complété avant le 13 février dans l'enveloppe ci-jointe.
Ou bien complétez-le en ligne sur www.panelcitoyen.masresearch.eu**

Attention : si vous retournez ce formulaire rempli, vous n'êtes pas encore définitivement inscrit. Nous tirerons au sort 60 participants parmi toutes les inscriptions. Si vous êtes sélectionné, nous vous contacterons personnellement dans la semaine du 27 février.

Merci de renvoyer gratuitement ce formulaire complété avant le 13 février dans l'enveloppe ci-jointe.
Ou bien complétez-le en ligne sur www.panelcitoyen.masresearch.eu

Votre nationalité ?	
Quelle était la nationalité de votre mère à sa naissance ?	
Avez-vous le droit de vote ? (C.à.d. recevez-vous une convocation pour les élections ? Aux prochaines élections, ce sera le cas dès 16 ans)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Habitez-vous à plus de 100 km de Bruxelles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu 'oui' à la question précédente : voulez-vous que nous vous réservions gratuitement une chambre d'hôtel pour les 3 nuits de samedi à dimanche ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous besoin d'une garde d'enfants pendant ces 3 week-ends ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui : combien d'enfants de moins de 12 ans avez-vous ? Quel est leur âge ?	
Avez-vous un handicap dont l'organisation doit tenir compte ? (p. ex. fauteuil roulant, problème de vue, d'ouïe ou tout autre handicap...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, laquelle :	
Vous amenez quelqu'un pour traduire dans une langue autre que le néerlandais ou le français ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, quelle langue :	
<input type="checkbox"/> Je déclare par la présente	
<ul style="list-style-type: none">• ne pas exercer de mandat politique à quelque niveau que ce soit.• ne pas être employé par un parti politique en Belgique.• ne pas faire partie du personnel ou de la direction de l'une des organisations qui organisent ce panel citoyen : Institut Egmont, Itinera, Groupe Vendredi, LEVL, Aula Magna, G1000.	
Date :	

Votre vie privée

GDPR : si vous vous portez candidat à ce panel de citoyens, vous acceptez que les organes organisateurs vous contactent pour prendre rendez-vous pour le déroulement pratique du panel citoyen. Vous donnez votre accord pour que MAS fournisse vos données à Glassroots, G1000 et les services de sécurité du bâtiment où se déroule le panel, où se déroulera le panel citoyen. Vos données ne seront utilisées qu'à cette fin et ne seront en aucun cas transmises ou vendues à des tiers.

Merci de renvoyer gratuitement ce formulaire complété avant le 13 février dans l'enveloppe ci-jointe.
Ou bien complétez-le en ligne sur www.panelcitoyen.masresearch.eu

▷ Résultats de l'ensemble des votes

Les résultats des votes sont présentés ci-dessous. Le pourcentage de citoyens ayant approuvé ou rejeté la recommandation est indiqué dans chaque cas. Les abstentions n'ont pas été comptabilisées, mais le nombre de citoyens s'étant abstenus est indiqué dans chaque cas. Si le total par voix n'atteint pas exactement 100, cela est dû aux arrondis. Cela n'affecte pas le résultat.

	ID	Oui (%)	Non (%)	Abstention
Approuvez-vous cette définition du rôle des partis politiques ?	1	98%	2%	1
Approuvez-vous ces principes de financement des partis ?	2	100%	0%	1
Nous recommandons que la mission des partis politiques soit définie dans un décret (loi, dans la constitution,...). <i>Nous recommandons cela parce que (1) cela permet d'encadrer les dépenses en fonction de la mission des partis; (2) cela assure la transparence et la prestation d'un «service minimum, de base»; (3) c'est une base de contrôle pour prévenir les abus et renforcer le rôle sociétal des partis politiques.</i>	3	98%	2%	2
Nous recommandons que les assistants parlementaires se concentrent à 100 % sur les tâches parlementaires qui leur incombent et ne travaillent pas pour le parti.	4	95%	5%	0
Nous recommandons que le parlement rédige une description de fonction des assistants parlementaires et que le greffier contrôle si cette description de fonction est respectée. <i>Nous recommandons cela parce que le rôle des assistants parlementaires n'est pas réglementé ni respecté, ce qui a comme conséquence qu'ils ne peuvent pas remplir leur rôle; leur travail est essentiel au débat démocratique; ils sont parfois utilisés par le parti et non au service des parlementaires; utiliser les assistants parlementaires pour le parti augmente les inégalités financières entre les partis: ceux qui les utilisent font des économies sur leur dotation et ont dès lors des "revenus cachés".</i>	5	94%	6%	4
Nous recommandons de fixer un pourcentage minimum pour certaines dépenses des partis. Ce pourcentage devrait être le même pour tous les partis. <i>Parce que nous considérons qu'il doit y avoir un montant minimum et maximum alloué à certains postes pour garantir au moins le service de base d'un parti politique. De cette façon les partis seront stimulés à remplir leur devoir politique et sociétal au sens large, c'est-à-dire des missions de recherche et de soutien local, et pas uniquement se focaliser sur la communication par exemple. Parce que certains partis n'investissent pas suffisamment voire pas du tout dans les domaines qui devraient constituer leur "core business", à savoir la formulation de politiques dans un système démocratique.</i>	6	95%	5%	2
Nous recommandons de fixer un pourcentage minimum pour les dépenses pour la recherche.	7	95%	5%	2
Nous recommandons de fixer un pourcentage minimum pour les frais de personnel.	8	78%	22%	6
Nous recommandons de fixer un pourcentage minimum pour les frais pour les tâches essentielles (voir recommandation : fonctions d'un parti).	9	87%	13%	4
Nous recommandons de fixer un pourcentage maximum pour certaines dépenses des partis. Ce pourcentage devrait être le même pour tous les partis.	10	85%	15%	2
Nous recommandons de fixer un pourcentage maximum pour le fonctionnement des antennes locales.	11	58%	42%	9
Nous recommandons de fixer un pourcentage maximum pour l'administration.	12	69%	31%	9
Nous recommandons de travailler avec des experts indépendants pour fixer ces pourcentages qui seraient les mêmes pour tous les partis. <i>Parce que nous n'avons pas l'expertise pour nous prononcer sur ces chiffres.</i>	13	98%	2%	2
Nous recommandons que les partis puissent continuer à épargner de l'argent, sous 3 conditions. (1) De manière limitée dans le temps: les partis doivent utiliser l'argent épargné dans un temps raisonnable. (2) Ils ne peuvent épargner qu'un pourcentage limité de leur budget total, avec un montant total d'épargne plafonné. (3) Ils doivent prouver que cette épargne sert bien aux tâches, missions et au fonctionnement du parti. Nous recommandons qu'un comité d'experts définisse la durée et le pourcentage autorisé pour l'épargne. <i>Nous recommandons cela car cela permet au parti de remplir ses missions en cas de mauvais résultats électoraux; cela permet de mieux représenter la popularité actuelle du parti, et donc de mieux respecter le jeu démocratique; cela limitera les possibilités d'investissement en vue de profit; cela stimulera les partis à investir leur dotation dans leur fonctionnement.</i>	14	89%	11%	2

	ID	Oui (%)	Non (%)	Abstention
<p>Nous recommandons que les partis ne puissent pas épargner. Ils doivent fonctionner seulement avec l'argent issu des dernières élections pour représenter leur popularité actuelle.</p> <p>Nous recommandons ceci pour qu'il y ait une plus grande justice entre les grands et les petits partis. Aussi, on représente la popularité actuelle du parti, c'est plus démocratique.</p>	15	19%	81%	3
<p>Nous recommandons que les partis utilisent leur surplus d'argent pour des activités d'aide sociale: fournir des logements sociaux, aider les personnes démunies, etc. Ce surplus est l'argent qu'il reste au parti une fois qu'il a financé ses missions.</p> <p>Nous recommandons ceci car cela permettrait au parti d'avoir un impact positif sur la société et pas simplement de s'enrichir.</p>	16	41%	59%	1
<p>Nous recommandons que les partis politiques ne puissent pas dépenser d'argent dans des activités d'aide sociale.</p> <p>Nous recommandons cela car c'est le rôle d'autres organisations de remplir ce rôle social. Il pourrait s'agir d'une manière de déguiser des investissements. Cela pourrait aider à acheter les voix des personnes qui profitent de ces activités.</p>	17	67%	33%	3
<p>Le surplus doit être rendu à l'Etat. Ceci doit être fait à la fin de chaque législature.</p> <p>Nous recommandons cela car le parti ne devrait pas pouvoir s'enrichir, juste avoir le nécessaire pour pouvoir fonctionner.</p>	18	74%	26%	4
<p>Les partis devraient pouvoir investir dans ce qu'ils veulent.</p> <p>Nous recommandons cela car cela leur permettrait de générer du profit et donc de leur donner moins de dotation fédérale (moins d'argent de nos impôts). Si les partis investissent, ils font tourner l'économie, créant des retombées positives aussi pour le marché de l'emploi et pour les citoyens.</p>	19	20%	80%	3
<p>Nous recommandons que la partie du budget d'un parti politique consacrée à l'investissement soit plafonnée.</p> <p>Nous recommandons ceci car permettre un investissement sans limites éloignerait trop le parti de ses missions de base. Le temps investi en gestion des investissements est du temps perdu pour remplir ses missions. Les partis ne devraient pas pouvoir spéculer avec l'argent de nos impôts. Les partis ne devraient pas pouvoir investir dans des entreprises pour éviter les conflits d'intérêts.</p>	20	78%	22%	2
<p>Nous recommandons que les partis ne puissent pas procéder à des investissements spéculatifs. Toutefois, le parti pourrait investir pour protéger son épargne, en investissant par exemple dans des produits non risqués, comme des obligations d'Etat. Les investissements pourraient par ailleurs être limités à des produits belges et éthiques.</p> <p>Nous recommandons cela parce que permettre un investissement sans limites éloignerait trop le parti de ses missions de base. Le temps investi en gestion des investissements est du temps perdu pour remplir ses missions. Les partis ne devraient pas pouvoir spéculer avec l'argent de nos impôts. Les partis ne devraient pas pouvoir investir dans des entreprises pour éviter les conflits d'intérêts. Nous recommandons cela parce que investir dans les produits belges permet de faire tourner l'économie belge.</p>	21	94%	6%	5
<p>Nous recommandons que l'immobilier détenu par les partis puisse uniquement servir à leur propre fonctionnement (ex. bureaux pour le personnel, centre de recherche, salles de réunion). Les partis ne pourraient pas acheter de bâtiments pour y organiser leurs grands événements comme les colloques.</p> <p>Nous recommandons cela car cela reviendrait à de l'investissement lucratif, éloignant les partis de leurs missions. Le budget des partis devrait servir à leurs missions et ne pas investir dans des bâtiments qui ne servent que ponctuellement alors qu'ils pourraient les louer.</p>	22	89%	11%	2
<p>Nous recommandons que les partis investissent dans des antennes locales (en investissant dans des bâtiments dans chaque province) dans lesquelles se dérouleraient des permanences, dans le but de se rapprocher du citoyen. Ces «maisons du parti» provinciales, seraient accessibles gratuitement (frais de transport remboursés par le parti) pour les citoyens, même les non-membres.</p> <p>Nous recommandons cela car cela permettrait aux partis de se rapprocher du citoyen grâce à leur investissement immobilier.</p>	23	50%	50%	11
<p>Nous recommandons que lorsque des partis cessent d'exister (c'est-à-dire lorsque l'ASBL est dissoute), leurs avoirs soient restitués à l'Etat. Toutefois, ils pourraient conserver leurs avoirs pendant deux législatures.</p> <p>Nous recommandons cela pour que l'Etat puisse utiliser cet argent pour d'autres missions. Nous recommandons cela pour éviter tout arrangement entre partis, assurer une redistribution neutre des avoirs. Nous recommandons cela car cela leur permettrait de continuer à financer leurs activités et leur personnel et de pouvoir rebondir aux prochaines élections.</p>	24	97%	3%	0
<p>Les fonds d'un parti «dissous» pourraient être restitués aux partis émergents.</p> <p>Cela serait possible parce que les partis, comme les ASBL, lorsqu'ils cessent d'exister, peuvent voir leurs fonds transférés à des ASBL ayant une raison sociale similaire.</p>	25	25%	75%	5
<p>Nous recommandons qu'une plateforme soit développée pour que tous les partis puissent exprimer leurs points de vue.</p>	26	93%	7%	1
<p>Celle-ci fonctionnera sans algorithmes.</p>	27	91%	9%	3

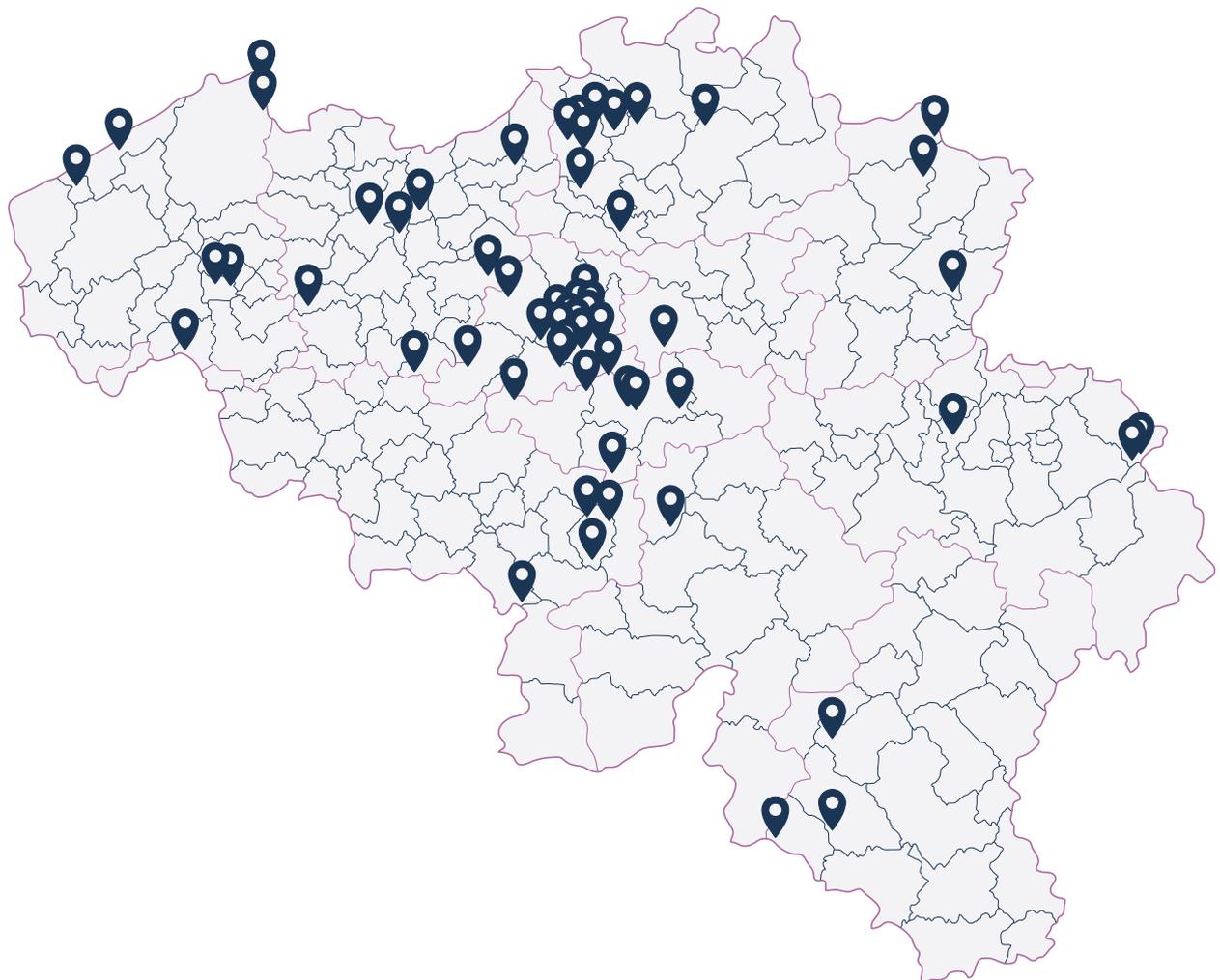
	ID	Oui (%)	Non (%)	Abstention
Et ne sera pas liée à une multinationale.	28	91%	9%	3
Nous recommandons qu'elle soit gratuite.	29	98%	2%	2
Nous recommandons un contrôle du respect des règles.	30	95%	5%	1
Nous recommandons qu'il ne soit pas possible d'y laisser des commentaires.	31	85%	15%	3
Nous recommandons qu'elle soit financée avec une partie de l'argent du financement des partis. <i>Parce que de cette façon le citoyen peut comparer toutes les informations et toutes les informations seront regroupées. Ce n'est pas toujours facile pour le citoyen de savoir où trouver les informations. Il est important de pouvoir comparer facilement les programmes des partis. Ceci contribue à un début de transparence et a pour but d'améliorer la communication avec le citoyen.</i>	32	93%	7%	3
Nous recommandons qu'il y ait un plafond annuel pour les dépenses des partis politiques à leur communication.	33	87%	13%	2
Nous recommandons que le plafond soit fixe pour tous les partis.	34	68%	32%	4
Nous recommandons que tous les partis soient autorisés à dépenser un pourcentage maximum de leur dotation en communication. En outre, il convient de fixer un montant maximum par parti qui peut être dépensé sur les médias sociaux, et ce montant est le même pour tous les partis.	35	67%	33%	5
Nous recommandons de travailler avec des experts en communication neutres pour fixer ces montants/pourcentages. <i>Parce que petits et grands partis doivent avoir les mêmes chances. De cette façon les partis seront stimulés à remplir leur devoir politique et sociétal au sens large, c'est-à-dire des missions de recherche et de soutien local, et pas uniquement se focaliser sur la communication par exemple. Nous n'avons pas l'expertise pour nous prononcer sur ces chiffres.</i>	36	98%	2%	4
Nous recommandons que les partis politiques soient obligés de consacrer un certain budget, déterminé par des experts, pour être en contact direct avec les citoyens (ex: maisons de quartier, maison de repos et de soins, sessions à thèmes...). <i>Nous recommandons cela parce que les partis ont pour l'instant très peu de contacts avec les citoyens, ce qui a comme résultat que beaucoup de citoyens soient apolitiques. Nous attendons d'eux qu'ils puissent favoriser le développement d'une conscience politique chez les citoyens.</i>	37	64%	36%	7
Nous recommandons que les partis mettent à disposition leur programme et les informations sur leur financement via différents canaux de communication (digitaux, papier,...). <i>Nous recommandons cela parce que tout le monde ne recherche pas les informations de la même façon, et n'a pas accès à internet ou n'est pas apte à l'utiliser de la même façon. De cette façon, l'information doit être accessible à tous.</i>	38	93%	7%	4
Le plafond des dépenses de communication des partis doit-il être un montant fixe ou un pourcentage des dépenses ?	39	Pourcentage 45%		4
		Montant 55%		
Nous recommandons que pendant la période réglementée rien ne soit posté par les partis, leurs mandataires et leurs candidats mandataires, la seule exception serait pour les positions officielles. Et toutes les dépenses doivent respecter les limites du budget maximum de communication applicable pour cette période. <i>Nous recommandons ceci afin d'éviter le "brainwashing" qu'engendrent souvent les réseaux sociaux. Et parce que des règles similaires existent déjà pour d'autres médias. Il est logique d'avoir les mêmes règles pour tous les médias.</i>	40	95%	5%	1
Nous recommandons qu'un plafond permanent annuel soit imposé en ce qui concerne les dépenses sur les réseaux sociaux des partis.	41	95%	5%	1
Nous recommandons qu'un plafond permanent annuel soit imposé en ce qui concerne les dépenses sur les réseaux sociaux des mandataires et des candidats mandataires des partis.	42	95%	5%	1
Nous recommandons de travailler avec des experts pour déterminer le montant maximum pour les dépenses sur les médias sociaux, qui serait identique pour tous les partis. <i>Nous recommandons cela parce que : actuellement, aucun cadre déontologique n'est mis en place pour baliser les excès sur les réseaux sociaux (fake news, contenu haineux, ..). En effet, ils compromettent la confiance dans la politique et nous voulons la renforcer; parce que tous les partis ne sont pas aussi "habiles" sur les réseaux sociaux, et que les postes les plus sensationnels sont plus repris que les autres; cela permettra de réduire l'inégalité entre les petits et les grands partis; parce que les revenus des réseaux sociaux vont à l'étranger et c'est un problème; avec un montant maximum, les partis politiques réfléchiront davantage à ce qu'ils publient sur les réseaux sociaux et sur quels canaux; nous n'avons pas l'expertise pour nous prononcer sur ces chiffres. Les petits et nouveaux partis ont beaucoup moins accès aux médias classiques et les médias sociaux sont souvent la seule façon de pouvoir communiquer pour eux. De cette façon tout le monde sera sur un pied d'égalité. Car nous ne voulons pas que les partis contourner le plafond via leurs réseaux sociaux individuels.</i>	43	91%	9%	1

	ID	Oui (%)	Non (%)	Abstention
Nous recommandons qu'une commission éthique soit créée, inspirée de la commission déontologique déjà existante pour la presse, pour contrôler le caractère des contenus postés sur les réseaux sociaux par les partis et les mandataires.	44	100%	0%	0
Nous recommandons que la commission éthique pour les médias sociaux prenne le respect des valeurs de la démocratie et de l'égalité des chances comme critères pour évaluer la communication des partis politiques sur les médias sociaux. Nous recommandons cela parce que cela permet d'éviter les abus (fake news, contenu haineux,...).	45	98%	2%	1
Nous recommandons de ne pas dépenser de fonds publics pour de nouveaux mouvements/ partis. Nous recommandons ceci parce que : (1) ils doivent rassembler eux-mêmes le soutien et les moyens nécessaires. Ceci constitue également un filtre pour des propositions sérieuses. (2) une subvention de démarrage leur donnerait la possibilité de dépenser ces ressources à leur profit. (3) ils peuvent également présenter leurs idées nouvelles aux partis existants et innover de cette façon. (4) nous ne devons pas subventionner la fragmentation des partis.	46	44%	56%	3
Nous recommandons que les nouveaux mouvements politiques puissent avoir droit à une somme forfaitaire à condition 1) qu'ils recueillent au moins 50.000 signatures de citoyens, 2) qu'ils participent aux élections fédérales et 3) qu'ils aient un caractère démocratique. Nous recommandons ceci parce qu'il faut donner une chance aux nouvelles idées. Les nouveaux mouvements doivent pouvoir disposer des ressources nécessaires pour diffuser leur vision lors de campagnes électorales.	47	72%	28%	5
Nous recommandons qu'un nouveau parti/ mouvement qui obtient au moins 50.000 voix mais n'obtient pas de siège ait droit à une somme forfaitaire pour mieux défendre son point de vue lors de la prochaine campagne électorale. Nous recommandons ceci parce qu'il faut donner une chance aux nouvelles idées, les nouveaux mouvements doivent disposer des ressources nécessaires pour diffuser leur vision lors de campagnes électorales.	48	63%	37%	3
Nous recommandons que les partis soient libres de fixer le montant des cotisations sur base de critères objectifs (ex. étudiant, chômeur, pensionné...) sans que le montant ait un impact sur l'accès aux avantages et/ou niveau de participation. Le montant ne peut toutefois dépasser les limites fixées actuellement pour les dons (maximum = montant autorisé comme don). Nous recommandons ceci parce que cela ne peut pas être un don déguisé. Il faut garantir l'équité (et donc pas une plus grande influence pour les personnes qui ont plus de moyens).	49	93%	7%	2
Nous recommandons que la réglementation actuelle en matière de dons soit maintenue. Nous recommandons ceci parce que le risque d'influence reste limité. Le droit de faire un don à différents partis doit être maintenu car on soutient une idée plutôt qu'un parti. De plus, il y a différents niveaux (local, fédéral...) donc on peut avoir envie de soutenir des idées différentes selon le niveau.	50	88%	12%	6
Nous recommandons que les dons de l'étranger ne soient possibles que de la part d'un Belge ayant le droit de vote et que le montant soit soumis aux mêmes limites qu'en Belgique. Nous recommandons ceci parce que ainsi nous sommes tous égaux devant la loi et la règle est simple et claire.	51	98%	2%	1
Nous recommandons que les legs ne puissent pas être faits aux partis politiques. Nous le recommandons parce qu'il existe un risque d'influence, de pression, de privation de libre - arbitre en fin de vie.	52	84%	16%	2
Nous recommandons de maintenir l'interdiction de dons provenant d'entreprises sous quelque forme que ce soit (matériels ou immatériels) aux partis, tant en Belgique que de provenance étrangère. Nous le recommandons car le risque d'interférence, de conflits d'intérêts et de corruption est trop grand.	53	89%	11%	1
Nous recommandons que les dons des entreprises soient autorisés, mais plafonnés et très contrôlés. Nous le recommandons parce que cela permet aux citoyens de payer moins d'impôts.	54	21%	79%	1
Nous sommes d'accord avec le maintien du système de rétrocession actuel, pour autant que les règles en soient claires dès le début du mandat politique. Nous recommandons cela pour 3 raisons: (1) par souci d'équité et d'honnêteté à tous les niveaux des mandataires; (2) parce que cela permet de garder le lien entre le mandataire et le parti; (3) parce que cela permet le financement des niveaux subalternes des partis.	55	56%	44%	4

	ID	Oui (%)	Non (%)	Abstention
Nous recommandons que les représentants de tous les partis politiques versent le même pourcentage de leur salaire à leur parti. <i>Parce que ce système assure un revenu suffisant aux partis. Le système serait plus transparent, égalitaire, et plus simple.</i>	56	45%	55%	3
Nous recommandons que les contributions des mandataires ne soient pas permises et que le soutien du gouvernement soit suffisant pour garantir le fonctionnement du parti, de sorte qu'aucune autre source de revenus ne soit nécessaire. <i>Nous le recommandons car il s'agit d'une manière juste, simple et transparente.</i>	57	39%	61%	3
Nous recommandons que les comptes des partis politiques soient facilement accessibles au public; sur une plateforme en ligne dédiée à ce sujet (cf. Royaume-Uni); standardisés, avec des lignes directrices identiques afin que tous les partis les remplissent de manière uniforme; présentés sous la forme d'un modèle standardisé [template] concis, compréhensible et schématisé qui permettrait une comparaison correcte entre les partis. <i>Nous recommandons cela car c'est important de diffuser largement l'information pour toucher tout le monde. Il n'existe pas de plateforme où on peut consulter clairement les comptes de tous les partis politiques facilement. Cela devrait pouvoir être consultable dans un délai raisonnable: pas 6 mois après les élections. Le rapportage financier des partis est trop compliqué à lire pour les citoyens. Le système manque de clarté, on ne peut pas facilement contrôler et cela permet aux partis de "cacher des choses". Les rubriques comptables sont trop vagues : il n'y a pas un même template pour tous les partis, et on ne sait pas ce qui se cache derrière toutes les rubriques, et chaque parti peut y mettre des choses différentes. Ceci est indispensable pour pouvoir comparer les partis entre eux.</i>	58	98%	2%	0
Nous recommandons de créer un cadre juridique qui permet de créer un statut juridique particulier avec un mécanisme de contrôle adapté à la mission spécifique des partis politiques (association politique sans but lucratif). <i>Nous recommandons cela parce que les partis ont une mission "à part", ce sont des organes "uniques": il leur faudrait donc un statut adapté pour éviter que les partis ne profitent du statut d'ASBL pour s'éloigner de leurs missions et s'enrichir, entre-autres. La législation sur les ASBL est trop générale. C'est maintenant un enchevêtrement sans règles précises. Si c'était plus simple et plus précis, ce serait plus facile à vérifier.</i>	59	96%	4%	1
Nous recommandons que le contrôle des finances des partis politiques soit organisé de façon indépendante. Ce contrôle peut être organisé en donnant plus de pouvoirs à la Cour des comptes ou en créant une organisation indépendante (cf. France et Royaume-Uni). <i>Nous recommandons cela parce que les partis se contrôlent largement eux-mêmes au sein de la commission mandatée, ils sont de cette manière juges et parties. Une entité indépendante comme la Cour des comptes ne joue aucun rôle (seulement avis).</i>	60	100%	0%	2
Nous recommandons qu'il y ait des sanctions financières pour les partis qui ne communiquent pas de manière suffisamment claire et lisible vers les citoyens ou qui ne respectent pas les règles. Le montant des amendes devrait être indexé sur les fonds du parti: plus le parti est riche, plus il doit payer. Aussi, le montant de l'amende dépend de la gravité de l'infraction. Les sanctions doivent arriver rapidement et de manière significative. <i>Nous recommandons cela parce que le contrôle et les sanctions ne sont pas suffisants. Les sanctions ne sont pas assez dissuasives: pas suffisamment fortes et pas bien appliquées. Il n'y a pas de transparence par rapport aux partis qui reçoivent des sanctions, à leur fréquence et à qui les constate.</i>	61	92%	8%	4
Que faut-il faire du niveau de la dotation fédérale ?	62	Plus haut Inchangé Plus bas	10% 33% 58%	4
Faut-il réduire la dotation fédérale de 75 % ?	63	9%	91%	-
Faut-il réduire la dotation fédérale de 50 % ?	64	18%	82%	-
Faut-il réduire la dotation fédérale de 25 % ?	65	25%	75%	-
Faut-il réduire la dotation fédérale de 10 % ?	66	16%	84%	-
La partie variable de la dotation fédérale doit-elle être rendue dégressive ou chaque vote doit-il être égal ?	67	Même montant pour tous les votes Montant dégressif	21% 79%	7
Faut-il augmenter la part fixe de la dotation fédérale aux partis ?	68	96%	4%	0
Je pense que le vote reflète le travail du panel citoyen.	69	96%	4%	-

▷ Liste des participants

Alice, Alix, Audrey, Bart, Bénédicte, Bilal, Brigitte, Carine, Christine, Christine, Christine, Christophe, Daniel, Daniëlle, Darlin, David, Eef, Eric, Fabienne, Fatiha, Filip, Genevieve, Gino, Greta, Hanne, Herlinde, Jacques, Jan, Jean-Pierre, Jeanne-Marie, Jessy, Jo, Jorge, Julia Dora, Karin, Kévin, Khadija, Laurent, Lente, Louis, Luca, Marc, Marie, Marouane, Martine, Maximilien, Michel, Philippe Robert, Pieter, René, Roseline, Sam, Souad, Stefano, Sylviane, Tom, Valéry, Vanessa, Walter, Zita.



▷ Liste des sources d'informations utilisées

Lors du panel citoyen, les participants disposaient d'un large éventail de sources d'information.

▷ Experts:

- **Prof. Bart Maddens** : professeur de sciences politiques à la **KU Leuven**. Il a mené des recherches sur le comportement électoral et la stratégie des partis, l'identité nationale et la royauté, l'organisation et la stratégie des partis politiques dans les systèmes à plusieurs niveaux et le financement des partis politiques. Il est notamment co-auteur de l'ouvrage de référence *De prijs van politiek. Over de portefeuille van de partijen*.

Il a présenté un exposé sur les recettes et les dépenses des partis politiques en Belgique au cours du premier week-end.

- **Dr. Jean Faniel** : directeur général du **CRISP**. Il étudie la vie politique en Belgique et son financement, les élections, le dialogue social, le chômage et les acteurs sociopolitiques.

Il a fait une présentation sur l'histoire du financement des partis en Belgique et le rôle des partis politiques durant le premier week-end.

- **Prof. Ingrid van Biezen** : professeure de sciences politiques comparées à l'**Université de Leiden**. Ses recherches portent principalement sur les sciences politiques comparées, les partis politiques et les systèmes de partis, ainsi que sur la démocratisation et les développements institutionnels.

Elle a fait une présentation sur les différents systèmes de financement des partis dans les pays européens au cours du premier week-end.

- **Prof. Emilie van Haute** : professeur de sciences politiques à l'**ULB**. Elle étudie l'adhésion aux partis politiques, les dynamiques intrapartisanes, le factionnalisme, les élections et le comportement électoral.

Elle a fait une présentation sur la transparence et la responsabilité en matière de financement des partis lors du troisième week-end.

Au cours du troisième week-end, les citoyens pouvaient, s'ils le souhaitaient, contacter d'autres experts par téléphone. En effet, plusieurs participants avaient encore des questions sur ces sous-domaines.

- **Jan Steurs** est "assistant en réseaux sociaux" indépendant. Il a notamment travaillé pour le parti **Groen**. Il est également l'un des initiateurs d'**AdLens**, qui étudie les dépenses en matière de réseaux sociaux des partis politiques en Europe.

Il a donné des explications supplémentaires sur l'utilisation des réseaux sociaux par les partis politiques.

- **Jan Bal** est chargé de mission chez **De Verenigde Verenigingen**, le réseau et porte-parole des organisations de la société civile en Flandre.

Il a donné des explications supplémentaires sur la gouvernance des organisations à but non lucratif et le financement qui l'entoure.

Tous les experts ont été nommés par le comité de surveillance externe, désigné par le comité de pilotage. Les citoyens ont également été autorisés à faire leurs propres suggestions pour inviter des experts supplémentaires.

▷ Contributions des partis politiques :

Au cours du deuxième week-end, les 12 partis politiques disposant d'au moins un siège dans l'hémicycle ont été invités à soumettre leur point de vue au panel citoyen. Tous les partis, à l'exception de la **N-VA** et du **Vlaams Belang**, ont répondu. *Pour plus d'informations, voir "Phase 2".*

▷ Autres sources d'informations :

À partir du deuxième week-end, les citoyens pouvaient également faire appel aux résultats de la discussion ouverte (phase 1 du débat citoyen) et aux résultats de l'enquête citoyenne "Un pays pour demain" concernant le financement des partis. *Pour plus d'information, voir "Phase 2".*

▷ Gouvernance du projet

▷ Initiateurs

G1000, Itinera, le Groupe du Vendredi, l'Institut Egmont, LEVL et Aula Magna.

Ils soutiennent le projet et offrent leur expertise et leurs réseaux pour l'appuyer.

G1000
DOING DEMOCRACY
BETTER

 **ITINERA**
unchaining ways of progress

LEVL
op niveau van verbinding



Vrijdaggroep
Groupe du Vendredi
Freitagsgroep


EGMONT

**AULA
MAGNA**

▷ Comité de pilotage

Itinera, le Groupe du Vendredi et G1000 se sont engagés à former le comité de pilotage du projet.

Le comité de pilotage contrôle les objectifs stratégiques, le budget et le calendrier du projet. Il est responsable devant le consortium d'initiateurs.

▷ Comité de surveillance externe

Pour garantir la qualité du processus, un comité de surveillance externe a été nommé par le comité de pilotage. Des profils présentant trois types d'expertise ont été recherchés : (1) politique, gouvernance et politique, (2) participation citoyenne et démocratie délibérative, et (3) inclusion. Ils sont notamment chargés de nommer le comité d'experts.

Le rôle du comité de surveillance externe était de contrôler la qualité du processus. Au total, le comité s'est réuni 5 fois.

Les membres suivants ont siégé au sein de la commission : **Herman Van Rompuy, Art O'Leary, Caroline Sägesser, Dave Sinardet, Sana Sellami et Marjan Ehsassi** (Mme Ehsassi à partir de la troisième réunion).

▷ Comité d'experts

Le comité d'experts fournit des informations aux citoyens. Les membres du comité étaient

Prof. Bart Maddens, Dr. Jean Faniel, Prof. Ingrid van Biezen et **Prof. Emilie van Haute**.

Pendant le troisième week-end, les citoyens pouvaient également téléphoner à **Jan Steurs** et **Jan Bal**. *Pour plus d'informations, voir Phase 2.*

Les experts ont été nommés par le comité de surveillance externe, sur recommandation du comité de pilotage.

▷ Groupe chargé du projet

Le groupe chargé du projet a assuré la mise en œuvre du processus

- **Coordination du projet** : Isabelle Dresse (G1000)
- **Architecture du processus** : David Van Reybrouck et Ben Eersels (G1000), Cato Léonard (Glassroots), Gide Van Cappel (De Wakkere Burger)
 - Lors de deux réunions de conception, Irene Alonso Toucido, Yves Dejaeghere (FIDE), Jonathan Moskovic (conseiller démocratique du président parlementaire à la COCOF), Christoph Niessen (chercheur à l'Université de Leiden), Min Reuchamps (professeur à l'UCL) ont donné des conseils. Jean Faniel (CRISP) a également participé à une partie de ces réunions en apportant son expertise sur le sujet.
- **Réalisation du panel** : Cato Léonard (Glassroots), Gide Van Cappel (De Wakkere Burger), Caroline Ampe (Strategies and Leaders)
- **Communication & campagne** : Isabelle Dresse, Tanné Bogaerts, Marina Van den Nouweland (G1000), Dina Sudorgina (LEVL), Arno Van Rensbergen
- **Contacts politiques** : Ben Eersels, David Van Reybrouck (G1000), Alicja Gescinska, Magali Van Coppenolle (Vrijdaggroep)
- **Engagement des parties prenantes** : Ben Eersels (G1000), Gide Van Cappel, Wim Van Roy (De Wakkere Burger), Jaime Rosero (CPCP)
- **Collecte de fonds** : Steven Serneels, Ben Eersels (G1000)

▷ Présidence du panel

Marius Gilbert (ULB), **Heidi De Pauw** (Child Focus)

▷ Collaborateurs, bénévoles et étudiants-jobistes

● Discussion ouverte

- **Implémentation** : Eva Henkens, Michiel Nuytemans
- **Rédaction du rapport** : Dave Sinardet, Ben Eersels, Elise Raes, & Gide Van Cappel
- **Clustering du rapport** : Dave Sinardet, Pieter Velghe, Elise Raes
- **Rédaction** : Tanné Bogaerts
- **Mise en page** : Tanné Bogaerts
- **Traduction du rapport** : Emeline Jamoul, Margaux Hoebeke

● Panel citoyen

- **Modération** : Sabine Craenen, Sophie Devillers, Ariane Molderez, Evelyne Schöller, An Van Damme, Wim Van Roy. Met de ondersteuning van Elise Raes, Louise Nicolai, Kato Martine De Coninck, Pieter Velghe
- **Call center** : Tanné Bogaerts, Isabelle Dresse, Riane Malfait, Donald Market, Armelle Six, Pieter Velghe
- **Traduction** : Sandrine Blaise, Luc Doms, Miriana Frattarola, Michel Perquy
- **Interprètes** : Louise Deriemaeker, Justin Debacker, Pauline Vanderstraeten, Ellen Willaert et Prof. Bart Defrancq
- **Réception** : Mélanie Atieh, Irina Petit
- **Soutien logistique** : Sandrine Blaise, Claire Camus, Lodewijk Coninx, Marie-Sarah Delefosse, Samuel Di Carlantino, Mathieu Duquenne, Christine Faure, Valérie Gillet, Donald Market, Fabienne Minsart, Thomas Pirotte, Valeria Siffer, Stefan Stallaert, Annemie Van Wallegghem
- **Film** : Abdoul Ask et Christophe Vanheuverzwijn (Octoprod)
- **Photos** : Inge Wachtelaer

▷ Partenaires

- **Facilitation** : Glassroots. Facilitation par Cato Léonard (lead facilitator)
- **Discussion publique** (à l'aide de l'outil Rhetoric) : Tree Company
- **Campagne** : DDB
- **Relations presse** : FINN
- **Interprètes** : UGent
- **Tirage au sort** : MAS Research
- **Mise en place du panel** : De Wakkere Burger & Glassroots
- **Engagement des parties prenantes** : De Wakkere Burger & CPCP



▷ Colophon

We Need To Talk est une initiative des organisations suivantes G1000, Groupe du vendredi, Institut Egmont, LEVL, Aula Magna, en collaboration avec De Wakkere Burger, CPCP, Glassroots, DDB, MAS research, Tree Company et l'Université de Gand.

Le rapport a été établi par G1000 et De Wakkere Burger.

Traduction : Emeline Jamoul, Margaux Hoebeke

Photos : Inge Wachtelaer

Mise en page : David Schürmann (Orangemetalic)



info@weneedtotalk.be
www.weneedtotalk.be